



Cahiers de l'OLL

N° 12

Décembre 2016

Observatoire de la laïcité de Lozère

Sommaire

1. Texte d'Aimé BOULET : Laïcité où-es-tu ?
2. Informations : débat sur l'Observatoire national de la laïcité.
3. **Projection-débat** avec Michel MAGNAN, ancien responsable régional et membre au plan national de la Commission Permanente de la Laïcité du GODF. Fondateur de la Maison Universelle de la Laïcité, de la Fédération Européenne des maisons de la Laïcité (FEML) créée avec le soutien du Comité d'Action Laïque du Brabant-Wallon, de la Fédération Humaniste Européenne, membre de la Libre Pensée
jeudi 26 mai 2016 Cinéma Le Trianon à Mende
"Les 3 vies du Chevalier".
4. Texte : Intervention de Victor HUGO à l'Assemblée nationale (janvier 1850)
5. Assemblée générale 2016 - samedi 3 décembre
Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges.
6. **Vie de l'OLL** – Conseils d'administration
20 janvier 2016 ;
3 mai 2016 ;
6 octobre 2016.
7. Site Internet de l'OLL

Bulletin d'adhésion 2017.

Laïcité où es-tu ?

Laïcité toi qu'on a négligée pendant tant et tant d'années, qu'on a remise dans les arrières tiroirs de l'Etat Républicain, qu'on a oubliée, détournée, on reparle de toi aujourd'hui, on te sort des oubliettes de la République.

Hélas, il aura fallu l'horreur tragique des attentats qui nous ont tous meurtris dans notre chair, dans notre cœur, dans notre esprit, il aura fallu tout ce sang versé par la folie meurtrière de quelques fanatiques barbarisés, il aura fallu que notre République soit atteinte, en plein cœur de Paris ensanglanté, dans ses principes et ses valeurs pour que Laïcité on se souvienne enfin de ton existence.

Oui, mais voilà après tout ce temps d'oubli, de négligences, on ne sait plus très bien ce que tu es Laïcité. On parle de toi en termes de neutralité, de tolérance. Mais Laïcité, tu n'es pas seulement cette neutralité bienveillante aux limites incertaines, cette tolérance de bon aloi aux contours imprécis, Laïcité de par la loi qui t'a vu naître, de par le droit qui t'inscrit dans la Constitution, Laïcité tu es la Séparation. Non pas la séparation qui divise et qui oppose mais la séparation qui clarifie et qui libère : Séparation des Eglises et de l'Etat, Séparation des pouvoirs temporels et spirituels, Séparation entre vie privée et vie publique.

Ce qui implique plusieurs choses fondamentales :

- Tous les représentants officiels de l'Etat, du maire jusqu'au chef de l'Etat lui-même, sans oublier préfets, ministres et autres ne doivent, en tant que tels, officiellement, assister à aucune cérémonie religieuse.
- Les agents de l'Etat (fonctionnaires, employés des collectivités territoriales, des entreprises publiques) ne doivent dans l'exercice de leurs fonctions faire étalage de leur appartenance religieuse ni en actes, ni en paroles.
- Le « religieux » n'a pas à s'immiscer dans les affaires de l'Etat.
- Il appartient à chacun de bien distinguer ce qui est de l'ordre de sa vie privée en particulier ses croyances, sa foi... et ce qui est du ressort de sa vie de citoyen. Il n'y a pas de raisons que ce qui relève de son appartenance religieuse déborde, s'étale sous forme de provocations diverse source possible d'affrontements dangereux dans l'espace public. Dans ce domaine comme ailleurs « la liberté de chacun s'arrête là où celle de l'autre commence ».

En rendant « à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », Laïcité tu t'affirmes comme étant le creuset de notre « Vivre Ensemble Républicain » dans le respect des lois et des valeurs de la République. Laïcité, tu es aussi le socle de notre cohésion sociale et citoyenne à condition qu'on ne bafoue pas de ci, de là, tes principes de séparation et que nos différences soient acceptées et reconnues comme source d'enrichissement mutuel et de richesse pour la France.

Janvier 2016 Aimé Boulet



Aimé BOULET (AG du 3/12/2016)

Débat sur l'Observatoire national de la laïcité.

Le 15 janvier 2016

**Fédération Nationale de la Libre Pensée
Ligue des Droits de l'Homme
Ligue de l'enseignement**

L'Observatoire de la laïcité, son Président et son Rapporteur, viennent d'être la cible ces jours derniers d'attaques aussi injustifiées que dénuées de fondement. Les associations signataires du présent communiqué sont investies de façon historique sur la laïcité.

Elles sont présentes chaque jour sur le terrain pour la faire vivre dans la vie quotidienne, aussi bien par leurs actions que par leurs publications. Elles ont ainsi pu mesurer l'apport de l'Observatoire de la Laïcité dès sa création. Ses avis, ses rapports annuels, ses communiqués, ses guides pratiques, les multiples interventions de son Président et de son Rapporteur dans les débats avec les acteurs de terrain... sont pour elles un apport précieux qui nourrit à la fois le fonds théorique et la mise en œuvre concrète du principe de laïcité de la République.

L'Observatoire n'est ni une autorité qui impose, ni un pouvoir judiciaire qui tranche. Il éclaire le débat et la recherche laïque. Il a un rôle de conseil et non de décision. Son apport juridique est incontestable. Ses avis et ses recommandations, donnant la loi et rien que la loi, sont nécessaires. Leur mise en œuvre peut légitimement être discutée à condition d'être menée de façon rationnelle et dans le respect mutuel.

Au-delà de la diversité d'opinions, d'objectifs, de pratiques ... de nos associations, ce sont ces simples principes profondément laïques dont nous souhaitons poursuivre la mise en œuvre en développant la collaboration avec l'Observatoire de la laïcité dans une fidélité assumée aux principes posés par la loi du 9 décembre 1905.



Communiqué de presse de l'OLL.

Le conseil d'administration de l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) réuni à Mende, ce mercredi 20 janvier a débattu de l'actuelle controverse concernant l'Observatoire national de la laïcité et refuse les attaques dont celui-ci est la cible.

L'Observatoire lozérien, créé en 2009, n'est en aucune façon (hormis par son nom), rattaché à l'organisme national. Il lui est arrivé d'être en désaccord avec ce dernier et de le faire savoir.

Cependant l'OLL, constitué dans notre département, d'une vingtaine d'associations et aussi de nombreux adhérents individuels directs, présents sur le terrain pour faire vivre la laïcité dans la vie quotidienne, aussi bien dans leurs actions que dans leurs publications, a pu mesurer l'apport de cet Observatoire national.

L'Observatoire national n'est ni une autorité qui impose, ni un pouvoir judiciaire qui tranche. Il éclaire le débat et la recherche laïque. Il a un rôle de conseil et non de décision. Son apport juridique est incontestable. Ses avis et ses recommandations, donnant la loi et rien que la loi, sont nécessaires. Leur mise en œuvre peut légitimement être discutée à condition d'être menée de façon rationnelle et dans le respect mutuel.

L'OLL, au-delà de la diversité d'opinions, d'objectifs, de pratiques... de ses constituants, souhaite que soient développés les principes profondément laïques dans la fidélité à la loi du 9 décembre 1905.

Mende le 20 janvier 2016

Gare aux laïcards extrémistes

par Jean BAUBEROT.

La laïcité est victime d'un détournement de l'idée selon laquelle l'Etat, comme sous l'Ancien Régime, doit contrôler les religions

Une violente mise en cause de l'Observatoire de la laïcité s'effectue depuis quelques jours. Elle a franchi un nouveau palier avec Manuel VALLS, prétendant que cet organisme n'avait pas le droit de signer un appel contre Daech, comportant certains signataires qui déplaisent au premier ministre.

Il ne s'agit en rien d'un conflit entre partisans d'une "laïcité molle" et d'une "laïcité dure". A ceux qui en douteraient, la vigoureuse défense de l'Observatoire par la Fédération nationale de la Libre-Pensée le prouve. La Libre-Pensée critique certaines positions prises par l'Observatoire. Mais elle estime cela *"normal dans un débat démocratique"*. Elle trouve, en revanche, *"inacceptables"* les attaques contre cet organisme et dénonce les *"conceptions liberticides"* d'*"Inquisiteurs d'un temps nouveau"*.

En fait, la polémique actuelle s'enracine dans une controverse ancienne. C'est Jacques CHIRAC qui décida de créer un Observatoire de la laïcité, mais celui-ci ne vit pas le jour et deux organismes représentèrent des conceptions divergentes de la laïcité : d'un côté la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), qui veilla à ce que la loi de 2004 interdisant les signes ostensibles à l'école publique ne déborde pas son objet ; de l'autre, le Haut Conseil à l'intégration (HCI), dont l'historique de la laïcité (2007) comporte onze erreurs, souvent grossières, qui ne s'expliquent que par sa volonté de relier étroitement laïcité et gallicanisme, politique séculaire des rois de France. Celui-ci contrôle la religion, réprime celle qu'il estime mauvaise, protège celle qu'il considère comme bonne.

Avec Nicolas SARKOZY, la HALDE fut normalisée puis supprimée, le HCI devint le conseiller du prince. Il continua à énoncer des contre-vérités. Ainsi, il prétendit que la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (1905) comporte un *"vide juridique"* concernant les manifestations religieuses dans l'espace public, alors qu'il s'est agi d'un choix : les parlementaires ont refusé les amendements qui les limitaient. D'une manière générale, comme l'a montré l'historien Emile POULAT, la loi de 1905, *"loi de liberté"* selon Aristide BRIAND, constitue une rupture avec le gallicanisme. Cependant, un courant gallican a continué à exister dans le camp laïque.

Avec François HOLLANDE, l'Observatoire de la laïcité fut véritablement créé et le HCI supprimé. Cependant, l'ex-HCI publia, à l'été 2013, un avis. Il voulait étendre l'interdiction des signes religieux ostensibles à l'enseignement supérieur, faisant peu de cas des franchises universitaires. Cet avis montre que, dès la création de l'Observatoire, certains souhaitent le parasiter. Or, le remplacement du HCI par l'Observatoire a une signification très claire, celle de considérer la laïcité comme s'appliquant à tous. Même s'il avait été moins ignare, le HCI symbolisait la réduction de la laïcité aux *"problèmes"* de l'immigration, en lien avec l'instauration d'un ministère de l'identité nationale. Ainsi, il aurait été incongru que le HCI se saisisse de la question du droit spécifique de l'Alsace-Moselle, ce qu'a fait l'Observatoire. Il faut donc rendre cette justice à François HOLLANDE : il a remis la laïcité sur des rails non discriminatoires.

Apologie de l'obscurantisme

Depuis longtemps donc, des personnes, qui se prétendent partisans de la loi de séparation, mais sont en fait des gallicans républicains, rongent leur frein, n'ont jamais véritablement accepté la légitimité de l'Observatoire. Un tweet pointant les raccourcis d'Elisabeth BADINTER posté par le rapporteur de l'Observatoire de la laïcité sur son compte personnel a déclenché l'hallali. Si on examine un peu froidement les choses, la situation devrait paraître ridicule : la liberté d'expression serait quasi absolue quand il s'agit de *Charlie Hebdo* et autres, critiquer Mme BADINTER reviendrait à blasphémer contre la République ! Mais quand il s'agit de laïcité, certains deviennent fondamentalistes et défendent le premier degré contre toute démarche de connaissance. La position que vient de prendre Manuel VALLS face à l'Observatoire est dans la logique de celle où, refusant toute démarche de sciences humaines et sociales, il s'est récemment livré, sans doute à son insu, à une apologie de l'obscurantisme.

Là est l'enjeu premier de cette *disputatio*. Certains, au nom de convictions laïques prétendues, s'autorisent à récuser tout savoir sur la laïcité. Les avis de l'Observatoire reposent pourtant sur une analyse minutieuse de la loi de 1905, et la double rupture qu'elle a représentée : face à toute officialité de la religion, face au gallicanisme que mettait en œuvre Emile COMBES. Alors bien sûr, de la connaissance à la prise de position, il y a toujours un écart et donc un espace pour la discussion. Mais nous avons, plus que jamais, besoin de cette laïcité qui, en 1905, dans une situation de quasi-guerre civile, a permis un rapide apaisement.

Nous avons besoin d'une laïcité rassembleuse face à l'extrémisme de Daech. Or, face à l'importante augmentation d'actes antimusulmans, vouloir mettre ceux qui sont engagés dans le combat contre la haine anti-islam, quels que soient les désaccords que l'on peut avoir avec eux, hors du pacte républicain constitue une faute énorme, un acte totalement contre-productif dont le premier ministre sera comptable devant l'Histoire.

C'est également un très mauvais service rendu aux Français juifs, dont la situation douloureuse actuelle mérite une amitié plus intelligente. D'abord parce que prôner une laïcité dite " intransigeante " (pour reprendre une expression de VALLS) qui, contrairement à 1905, ne limite pas la neutralité religieuse à la puissance publique, atteint forcément les juifs. Ainsi la terrible agression de Marseille contre un enseignant juif le 11 janvier s'est-elle transformée, dans certains médias, en débat sur le droit de porter la kippa dans l'espace public. Quelle perversion ! Ensuite, parce que le meilleur, et le seul juste moyen de combattre l'antisémitisme est de lutter contre toutes les haines, et non de tenir des discours déséquilibrés. BRIAND demandait une " *laïcité de sang-froid* ", cette exigence est toujours d'actualité.

Le Monde 22 janvier 2016

Pourquoi Jean-Louis Bianco a fâché tant de laïques Une guerre des laïcités en France ?

par Caroline FOUREST.

Il y a une ligne rouge à ne pas dépasser. L'Observatoire de la laïcité et son président en tête sont devenus sourds et aveugles face à la montée des intégrismes.

La polémique suscitée par l'Observatoire de la laïcité est loin d'être anecdotique. Il s'agit de savoir si l'Etat veut défendre la laïcité face aux intégristes et à leurs alliés, ou s'il veut s'en accommoder au titre du dialogue interreligieux et de la laïcité "ouverte". Ce ne sont pas que des mots ni des guerres de chapelles. Mais des choix qui peuvent armer ou, au contraire, désarmer.

Dans un pays visé par le terrorisme, certaines propagandes peuvent tuer. Comme faire croire que la France pratique un racisme d'Etat, parce qu'elle ose se défendre face au terrorisme. Ou qu'elle est "islamophobe", parce qu'elle souhaite faire respecter l'égalité hommes-femmes et la laïcité au sein de l'école publique.

Les prescripteurs de ces propagandes empoisonnées sont bien connus des laïques vigilants. Ceux-là aimeraient pouvoir compter sur l'Observatoire de la laïcité pour nous protéger. Ils constatent que le bouclier est percé.

L'Observatoire semble bien plus occupé, depuis son entrée en fonctions, à minimiser l'intégrisme, voire à cautionner ceux qui tiennent ces discours contre la France et sa laïcité. C'est le reproche adressé par de nombreuses organisations laïques, qualifié de "réaction laïciste intégriste" par Jean-Louis BIANCO. Son mépris envers ces vigilants étant exactement inverse à la complaisance dont il fait preuve envers les organisations réellement intégristes.

Jusqu'à dédaigner les principaux rendez-vous laïques, comme le Prix annuel de la laïcité, pour mieux s'afficher aux côtés des partisans d'une laïcité "ouverte" aux accommodements religieux, façon l'association Cœxister. Doté d'importants moyens, ce collectif proche de l'Eglise catholique limite la définition de la laïcité à la "neutralité". Il la pratique essentiellement à travers le dialogue interreligieux, pouvant aller des sympathisants de La Manif pour tous aux Frères musulmans. L'un de ses animateurs, Samuel GRZYBOWSKI, dit trouver "intéressant" ce courant de l'islam politique totalitaire. Comme les Frères musulmans et les créationnistes chrétiens, il refuse de considérer les sciences comme "supérieures" aux croyances au sein de l'éducation nationale. N'y avait-il pas meilleur partenaire pour signer un livre, *L'Après-Charlie. 20 questions pour en débattre sans tabou* (Coédition Editions de l'Atelier et Réseau Canopé, 2015), à destination des écoles ? C'est pourtant le choix de l'Observatoire de la laïcité.

Quelques noms servant de caution

D'autres alliés posent question, surtout après les attentats de janvier et de novembre 2015. Nous sommes nombreux à avoir partagé le hashtag #NousSommesUnis par souci d'unité. L'appel du même nom, cautionné et relayé par l'Observatoire de la laïcité, relève de cercles bien plus restreints : un noyau dur formé par Cœxister et plusieurs personnalités proches des Frères musulmans, élargi à quelques noms servant de caution, comme Jean-Louis BIANCO. Il se défend aujourd'hui de l'avoir signé, mais figure bien en tête des personnalités associées au communiqué de #NousSommesUnis, relayé avec enthousiasme par le numéro deux de l'Observatoire, Nicolas CADENE.

Le texte de l'appel, totalement niais, n'est pas en cause. Le problème réside dans le signal envoyé. Dénoncer l'amalgame, plus que la terreur, aux côtés d'intégristes. Appeler à ne pas stigmatiser en compagnie de personnalités et d'associations qui passent leur vie à stigmatiser la laïcité comme raciste, et les laïques comme "islamophobes". Les noms mis en avant par cet appel ? Le rappeur MEDINE, qui chante "*crucifions les laïcards comme à Golgotha*", Nabil ENNASRI (dont la proximité avec le Qatar n'est plus à démontrer) ou encore le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF).

Clairement islamiste, ce collectif manipule les chiffres, déjà élevé, d'actes antimusulmans – pour l'essentiel des insultes et des graffitis – en ajoutant, dans sa comptabilité, les perquisitions antiterroristes, les mesures d'éloignement d'imams incitant à la haine, l'agression mortelle d'un musulman par un autre musulman ou le vol de métaux sur le dôme d'une mosquée lié à la délinquance.

Son but est clair. Convaincre les musulmans que la France les abandonne, afin de les pousser dans les bras des prédicateurs intégristes avec qui le CCIF milite. Au choix, Tariq RAMADAN, l'imam salafiste de Brest ou ABOU ANAS, pour qui la musique est "*la voix de Satan*", incite à la "*perversion des mœurs*" et au "*libertinage*". Des prédicateurs qui participent au dîner annuel du CCIF... Beaux alliés pour un appel à l'"union", surtout après les attentats du Bataclan. D'où la pétition, signée par plus de 4 000 laïques, pour demander la démission de Jean-Louis BIANCO.

Plus récemment, une goutte d'eau a fait déborder le vase et convaincu trois membres de se désolidariser de l'Observatoire (Jean GLAVANY, Françoise LABORDE, Patrick KESSEL).

Alors que France Inter consacrait son antenne à l'"anniversaire" du massacre de *Charlie Hebdo*, Nicolas CADENE s'est joint aux troupes du CCIF pour enrager contre Elisabeth BADINTER sur Twitter. Qu'a-t-elle dit ce jour-là ? Qu'il fallait défendre la laïcité "*sans avoir peur d'être traité d'islamophobe*". Qu'a fait croire le CCIF, spécialiste de cette technique d'intimidation ? Qu'Elisabeth BADINTER défendait le droit d'être "islamophobe". Une malhonnêteté habituelle, mais qui commence à coûter trop de vies pour être tolérée. Et que l'Observatoire devrait combattre au lieu de se joindre à la meute des lyncheurs.

Voilà les lignes rouges dont il est question. Celles que Manuel VALLS a tenu à rappeler lorsqu'on lui a demandé s'il cautionnait la dérive de l'Observatoire. Jean-Louis BIANCO a répondu sèchement, en feignant ne pas dépendre du premier ministre. Ce que son papier à en-tête contredit cruellement. Le gouvernement ne pourra pas se contenter de ce simple rappel à l'ordre. Les institutions qu'il met en place doivent tenir leurs promesses : défendre la laïcité, et non ceux qui l'attaquent.

1er février 2016

Laïcité : les 4 fautes de l'Observatoire

par Jean GLAVANY Député des Hautes-Pyrénées.

L'Observatoire de la Laïcité créé opportunément il y a trois ans par le Président de la République traverse une grave crise.

Ce qui doit nous importer c'est le débat d'idées et l'efficacité de l'action publique au service de la République. C'est parce que je m'inscris dans cette optique que j'ai refusé de signer la pétition –exprimant pourtant une exaspération légitime- demandant la démission de Jean-Louis BIANCO : là n'est pas la question et une démission ajouterait de la crise à la crise ; la question tient au fond des choses.

Sans agressivité aucune, avec le souci de faire progresser le débat, je veux regarder lucidement les quatre fautes de l'Observatoire de la Laïcité : une faute juridique, une faute déontologique, une faute politique et une faute morale.

- La faute juridique. Le Président de l'Observatoire dit "*nous sommes indépendants, le Premier Ministre n'a pas à s'exprimer sur notre action*".

Un observatoire placé, selon l'article 1 du décret le créant "auprès du Premier Ministre" et chargé de "conseiller le gouvernement" serait indépendant ?

Un observatoire dont la composition réunit, outre des parlementaires et des personnalités qualifiées, plusieurs représentants des ministères serait indépendant ?

Je me souviens que, du temps de Jean-Marc AYRAULT, à propos du dossier Baby-Loup, le Président de l'Observatoire avait fait arbitrer Matignon pour que tous les fonctionnaires présents votent dans son sens ! Bonjour l'indépendance...

Voilà déjà une bonne raison pour laquelle le "rappel à l'ordre" de Manuel VALLS était bienvenu.

- La faute déontologique : l'Observatoire étant "divers", il m'apparaît qu'il devait s'en tenir à une certaine neutralité, un certain devoir de réserve :

Loin de ça, l'Observatoire se mêle d'un débat public, signe des pétitions, condamne... Et voilà le pire : la crise éclate à propos d'un tweet de son rapporteur général critiquant Elisabeth BADINTER pour une intervention respectable sur une radio publique. J'avais attiré l'attention de BIANCO sur le double risque des tweets : 140 signes pour traiter de sujets si sensibles et complexes ajoutés à la tentation de "faire le buzz", c'était tellement risqué que ça courait droit à la catastrophe. Nous y sommes.

J'ajoute, et je le maintiens avec fermeté qu'il me semble que ça n'est pas la mission d'une institution de la République, quelle qu'elle soit, de polémiquer avec une intellectuelle honorable, quelle qu'elle soit, a fortiori sans en avoir délibéré collectivement. La République ce sont aussi des principes de comportements, des interdits qu'il faut rappeler de temps en temps. Deuxième bonne raison du rappel à l'Ordre du Premier Ministre.

- La faute politique. Continuons à être clair : les responsables de l'Observatoire voudraient nous faire croire qu'il s'agirait du retour du débat de 1905 entre Aristide BRIAND, tenant de la liberté de conscience et COMBES, l'antireligieux célèbre. Aujourd'hui, entre l'Observatoire et les "intégristes laïques" qui voudraient interdire aux religions de s'exprimer sous quelque forme que ce soit dans l'espace public.

Cette présentation des choses est caricaturale et fallacieuse. D'abord parce que je ne sais pas ce qu'est un "intégriste laïque" quand il s'agit d'affirmer la plus belle de nos libertés, la liberté de conscience. Le "laïcisme intégriste" est un concept artificiel inventé pour combattre, en les dévaluant, les défenseurs d'une laïcité sans adjectif.

Ensuite parce que je me sens aussi proche d'Aristide BRIAND (et de Ferdinand BUISSON ! et de JAURES !) qu'éloigné du père COMBES et que je ne me reconnais donc pas dans cette présentation.

De quoi s'agit-il ? La Gauche républicaine et laïque depuis plus d'un siècle a toujours été traversée par deux courants de pensée : l'un plus attaché aux droits de l'homme et à la diversité ; l'autre plus républicain, attaché à l'unité et au commun. Comme le dit Régis DEBRAY dans Le Monde du 27 janvier *"qu'il y ait dans notre tradition, deux gauches comme il y a trois droites, cela s'apprend en 1ère année de Sciences Po"* ! Pour moi être socialiste, c'est conjuguer les deux, c'est tenir les deux bouts de la chaîne, qui réunit ces deux courants qui sont, l'un et l'autre, authentiquement de gauche. Car la Laïcité, c'est le respect des spécificités ET leur dépassement, c'est la conjugaison de la diversité ET l'unité, ce sont les droits ET les devoirs.

Si l'on oublie le "ET", on ampute la laïcité : le communautarisme respecte les différences ! Mais il ne cherche pas à les dépasser...

Or, depuis la création de l'Observatoire de la Laïcité, son Président n'a cessé de dresser ces deux familles l'une contre l'autre et, pour être plus précis, pour donner systématiquement raison à l'une contre l'autre. On aura deviné laquelle.

Là est la faute politique car cela divise le monde laïque. Et toute division est un affaiblissement. Troisième bonne raison pour Manuel VALLS...

- Reste la quatrième faute, qui touche à la situation de notre pays en ces heures douloureuses. La France est en guerre avec un intégrisme religieux particulier, l'intégrisme islamiste, le fanatisme djihadiste de barbares qui assassinent nos fils et nos compagnes jusque dans nos rédactions, nos épiceries, nos bistrot et nos salles de spectacles et qui menacent à présent jusqu'à nos écoles et nos enseignants. Face à cette agression terrible, il faut avoir les idées claires et les paroles justes.

Nous, Républicains, laïques et progressistes ne pouvons pas répondre à un amalgame par un autre !

Face à l'amalgame irresponsable et dangereux du Front National devant l'Islam et les musulmans, les assimilant à un danger global et indistinct, nous ne devons pas répondre par un autre amalgame sur le thème "tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil" !

Ne qualifions pas le Front National de tenant d'une "laïcité dure" alors qu'il n'est pas laïque du tout, pour inventer je ne sais quelle "laïcité molle" par souci de se différencier de lui. Soyons la laïcité tout simplement.

"Mal nommer les choses, c'est ajouter à la misère du monde" disait CAMUS et, justement, la démocratie ce n'est pas l'amalgame, c'est la différenciation. Notre devoir, c'est aujourd'hui de distinguer, de différencier l'immense majorité des musulmans de France qui sont républicains et laïques, et qu'il faut aider, d'une minorité d'intégristes, fanatiques et dangereux qu'il faut combattre.

Notre devoir c'est de critiquer l'islam, comme toute autre religion, non pas par principe mais quand il porte atteinte aux droits universels et, notamment à l'égalité hommes-femmes.

Il n'est pas indifférent que ce débat explose après qu'Elisabeth BADINTER ait justement démontré que le concept d'islamophobie a été inventé, construit et promu par les intégristes musulmans et leurs prédicateurs obscurs pour coaliser les musulmans de France autour d'eux en leur faisant croire que la République et la Laïcité seraient antireligieuses. *"Il n'y a rien à espérer de la République, elle nous combat, elle nous empêche de croire librement"* veulent-ils convaincre. Avant de convaincre de l'étape suivante...

Ce raisonnement d'Elisabeth BADINTER a été, avant elle, fort bien démontré par Gilles KEPEL dans son dernier ouvrage ou par Caroline FOUREST et Fiammetta VENNEN dans leurs travaux depuis plus de 10 ans. Ou bien – encore lui !- Régis DEBRAY qui disait cette semaine que *"le chantage à l'islamophobie est insupportable"*.

C'est pourquoi il ne faut pas avoir peur de se faire traiter d'islamophobe si c'est le prix à payer pour être libre de dénoncer ce stratagème mortifère. Si c'est le prix à payer pour être efficaces dans notre lutte sans merci. Allons ! Serons-nous assez aveugles pour ne pas voir que l'islam radical mène, contre la laïcité, le même combat que l'église catholique en 1905 ?

Et c'est pourquoi il peut être dangereux de signer des textes avec des personnalités et des organisations, notamment religieuses, qui ne s'étaient pas manifestées après les attentats de janvier parce qu'elles pensaient à voix à peine basse que ceux de Charlie "l'avaient bien cherché" en se permettant de critiquer et de caricaturer une religion, les religions, bref en se permettant d'être libres. Pourquoi ces appels, pourquoi ces signatures aujourd'hui et pas hier ?

Etre laïque aujourd'hui ça n'est pas tout accepter des religions sous prétexte que la laïcité n'est pas et ne sera jamais antireligieuse. C'est être critique et exigeant avec elles, notamment pour qu'elles se démarquent sans ambiguïté de leurs intégrismes respectifs. C'est ainsi qu'elles montreront leur fidélité à la République.

Ces questions il faut se les poser et y répondre clairement, hors de toute confusion. Il est temps de réparer ces quatre fautes et de se remettre au travail avec le seul souci du rassemblement dans la clarté pour le meilleur service de la Laïcité.

Observatoire de la laïcité de Lozère



Madame, Monsieur,

La laïcité est une des valeurs de la République.

Son histoire, formalisée notamment en 1905 par la Loi de séparation des églises et de l'Etat, s'étale sur plusieurs siècles. En Lozère, les conflits religieux ont duré plusieurs siècles et ont laissé des traces vivaces.

L'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) qui agit depuis 2009 dans le département pour la défense et la promotion de cette valeur universelle, propose au **cinéma Trianon à Mende, le jeudi 26 mai 2016**, une projection-débat autour du film *Les 3 vies du Chevalier*.

Contrairement à ceux qui ont découvert la laïcité en même temps que l'Islam, ou qui essaient d'en réduire la portée, le film proposé et le débat qui suivra sa projection doivent permettre, au travers d'un évènement daté de comprendre le long cheminement qui a conduit à la loi de 1905 et à l'article premier de notre Constitution qui débute ainsi : *"La France est une République indivisible, **laïque**, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion..."*.

Nous vous invitons à participer à cette initiative.

Mende, le 12 mai 2016.

Les 3 vies du Chevalier

de Dominique DATTOLA (2013)

Le débat a été animé à l'issue de la projection par **Michel MAGNAN**.

Le film évoque la vie de **François-Jean Lefebvre de La Barre**, jeune homme de 19 ans, qui sera torturé puis exécuté à Abbeville le 1er juillet 1766 pour n'avoir pas ôté son chapeau au passage d'une procession religieuse. Il était en outre possesseur d'un ouvrage interdit : **le Dictionnaire philosophique de Voltaire**.

Ce film, qui devait au départ se concentrer sur le travail du sculpteur et du fondeur de la 2e statue du Chevalier de La Barre va se développer pour finir par devenir une véritable enquête sur le procès du Chevalier. Autre particularité, la musique originale jouée à l'écran par **l'orchestre de Picardie** constitue une des composantes du film. 3 fils pour 3 vies : celle du chevalier, celle de sa 1ère statue, celle de sa 2e statue.

Le film montre jusqu'où peut aller l'intolérance religieuse et le lent cheminement de la liberté de pensée depuis l'Ancien Régime. Il rend évidente la nécessité de la laïcité pour que la démocratie puisse s'exercer.

Des intervenants éclairent ce cheminement, analysent les ficelles de ce procès arbitraire ; un acteur donne une réalité au Chevalier.

A noter que ce film, construit sur douze années, a été produit par le réalisateur lui-même qui n'a pas trouvé de distributeur dans les circuits habituels. Cela ne l'a pas empêché de recevoir en 2013 le **Prix de l'initiative laïque aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois**.

Parce qu'il peut favoriser une prise de conscience chez les jeunes, ce film devrait figurer dans les programmes de "Collège et cinéma" et de "Lycéens et cinéma".

"C'est un film artisanal, un film de bâtisseurs, un film symphonique" selon Dominique Dattola.

Le réalisateur : *né en 1960, élève au lycée Félix Esclangon de Manosque, régisseur son et lumière au Théâtre National de Marseille, chef monteur à TF1 puis à France 3 Corse, travaille sur l'émission Pièces à conviction, dirige l'atelier de télévision au master du journalisme de l'Université de Reims, réalise l'enregistrement des audiences à la Cour pénale internationale de La Haye.*

L'intervenant :

Michel MAGNAN, ancien responsable régional membre au plan national de la Commission Permanente de la Laïcité du GODF. Fondateur de la Maison Universelle de la Laïcité, de la Fédération Européenne des maisons de la Laïcité (FEML) créée avec le soutien du Comité d'Action Laïque du Brabant-Wallon et de la Fédération Humaniste Européenne, et membre de la Libre Pensée.

Observatoire de la laïcité de Lozère

Jeudi 26 mai 2016

au Cinéma Trianon de MENDE,

projection - débat autour du film :

Les 3 vies du Chevalier de Dominique DATTOLA

Le débat sera animé à l'issue de la projection par
Michel MAGNAN.

Séance à 20h 30 dans le cadre
de la programmation normale du cinéma Trianon.



Associations regroupées dans l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) :

Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP), Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP), Association lozérienne du Grand Orient de France (GODF), Association "Point commun", Association Prévention de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (APMAIF), Autonome de Solidarité Laïque (ASL), Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF), Fédération départementale de la Libre Pensée (LP), Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Fédération des Œuvres Laïques - Ligue de l'Enseignement (FOL), Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats, MAE, MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale), Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), Secours Populaire Français (SPF), Union Lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (UL DDEN), Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

Synopsis

Les 3 Vies du Chevalier (1745 - 2005)

Documentaire de Création. Au fil de son récit, le réalisateur éclaire l'évolution de la liberté de penser en France depuis l'ancien régime jusqu'à aujourd'hui en suivant les rebondissements d'une affaire emblématique : l'Affaire n° 23 dite « La Barre » ; un procès arbitraire instruit en France au siècle des Lumières qui emmena au bûcher un jeune homme de dix-neuf ans et qui continue de défrayer la chronique depuis plus de 250 ans. Un film hommage au Chevalier de la Barre

Un film hommage au Chevalier de la Barre

Le Chevalier de La Barre était un jeune noble désargenté de la région Picarde. Il n'était ni philosophe, ni révolutionnaire, ni anticlérical. Il ne trempait dans aucune intrigue politique. Il était sans doute espiègle mais pas méchant. C'était simplement un jeune homme de son temps comme tous les jeunes gens de tous les temps.

Quelques écarts de conduite blasphématoires difficilement vérifiables lui valurent le 1er Juillet 1766, la torture et le bûcher en place publique d'Abbeville.

Sous l'ancien régime, la justice royale était le bras séculier de l'Eglise de France et une insulte faite à Dieu était considérée comme un crime de lèse-majesté divine et passible de la peine de mort. Briser une hostie, chanter une chanson paillardes, avoir de « vilaines lectures » étaient suffisants pour passer de vie à trépas. Et malheureusement pour lui au moment de son arrestation, le Chevalier de la Barre était en possession d'un ouvrage mis à l'index : le dictionnaire philosophique portatif de Monsieur de Voltaire.

Alors à défaut de pouvoir brûler l'auteur de cet ouvrage impie, les autorités civiles décidèrent de brûler et le livre et son lecteur.

L'histoire du Chevalier de la Barre se confond avec celle de la lutte pour la liberté de pensée. Leurs routes se croisent régulièrement à travers les siècles tant les promoteurs de la Laïcité ont fait du martyr du Chevalier, le porte étendard de leur cause.

De 1766 à nos jours, de nombreuses personnalités ont salué la mémoire du Chevalier de la Barre. Nombreux sont ceux qui ont lutté pour sa réhabilitation ; qui ont lutté pour l'obtention de la séparation des églises et de l'état et luttent encore aujourd'hui pour sa défense et sa promotion. Ce film leur rend également hommage.

L'intention du film « 3 Vies du Chevalier », est de faire apprécier au très grand public, combien la laïcité est une vertu cardinale de la République ; un enjeu fondamental pour la démocratie.

Note de production pour une saga

Le premier tour de manivelle du film a été donné en l'an 2000 à l'occasion du modelage de la nouvelle statue du Chevalier de la Barre dont l'original avait disparu au cours de la seconde guerre mondiale.

Suite aux premiers entretiens avec les protagonistes de l'inauguration, le réalisateur a décidé de poursuivre le tournage de ce qui ne devait être à l'origine qu'un modeste reportage. L'histoire du Chevalier de la Barre et les rebondissements de l'affaire à travers les siècles contenaient trop d'anecdotes méconnues et de rebondissements dramatiques pour ne pas tenter d'en faire un film.

Mais les archives du Chevalier étaient dispersées et l'équipe de création a dû les réunir. Le projet a donc nécessité plusieurs années de recherches pour compiler les documents historiques nécessaires à l'écriture d'un scénario pertinent sur une aussi longue période historique.

La musique originale du film, composée pour orchestre en amont du tournage dès 2005, a séduit l'Orchestre de Picardie qui a décidé de s'engager dans cette aventure. L'enregistrement s'est déroulé au Théâtre Impérial de Compiègne sous la direction d'Olivier Holt en 2006 et le réalisateur en a assuré la captation audiovisuelle complète pour réinjecter à terme des séquences musicales dans le corps même de son film.

Félicien Delon, comédien formé au GITIS de Moscou, a été retenu pour incarner le fantôme du Chevalier de la Barre pour sa ressemblance aux traits de la nouvelle statue. Un fantôme qui traverse l'Histoire de part en part en s'invitant sur les décors principaux du film comme le témoin curieux de ce qui a suivi sa mort.

Le tournage principal s'est étalé lui de 2005 à 2010 en Picardie et à Paris, séquence après séquence, au fur et à mesure de la vérification des faits historiques et de leurs financements successifs. Les derniers compléments de tournage ont été réalisés en 2012. Cent vingt heures de rushes au total, six mois de montage et une quinzaine de projections test de la copie de travail en France ont précédé la postproduction et le mixage du film chez Centreville Télévision au printemps 2013.

Biographie du réalisateur

De nationalité franco-italienne, Dominique Dattola est né en 1960. Il entre en 1977 au Nouveau Théâtre National de Marseille comme régisseur son & lumières avant de rejoindre le Théâtre Antique d'Orange pour les Chorégies et son festival de Jazz. Il devient ensuite Chef Monteur à TF1, à France 3 Corse avant de rejoindre la rédaction nationale de la chaîne pour l'émission Pièces à Conviction. Une spécialité qu'il fera valoir dans la presse télévisée jusqu'en 2008 parallèlement à ses activités de création. Plus récemment, Dominique Dattola a dirigé l'Atelier de Télévision du Master de Journalisme Européen de l'Université de Reims Champagne Ardenne avant de partir en poste comme réalisateur à la Cour Pénale Internationale de La Haye en charge de la diffusion et de l'enregistrement des audiences.

- 1985 - Le Portrait Ovale : court métrage 16mm Noir & Blanc 9'
- 1986 - Le Voyage de Sébastien : court métrage 35mm Couleur 6'
- 1987 - La Finale de Pripjat : court métrage 35 mm Couleur 11'
- 1989 - La Légende de Guillaume : court métrage 35 mm Couleur 10'
- 1993 - Le Procès : court métrage 35 mm Couleur 17'
- 1995 - Un peintre du Luberon : Portrait vidéo Bétacam Couleur 26'
- 1999 - Monsieur Snow : mise en scène de la pièce de Théâtre de Max Naldini
- 2004 - Le Quatuor des Sables : Vidéo Art Dvcam Couleur
- 2005 - Golem Praha : Vidéo Art Vidéo Art Dvcam Couleur
- 2007 - SMS : Pièce de Théâtre en un Acte
- 2013 : Les 3 Vies du Chevalier est son premier long-métrage documentaire.

Crédits artistiques

Le Fantôme du Chevalier	Félicien Delon
Le Sculpteur	Emmanuel Ball
Le Fondeur	Michel Jacucha

Avec les voix de

Jean Jaurès	Roland Munter
Louis XV enfant	Marius Javel
Marianne	Pénélope Perdereau
Monseigneur de la Motte	Yves Ruellan
Victor Hugo	Daniel Mesguich
Voltaire	Jean-Antoine Boyer
Narrateur	Dominique Dattola

Musique Originale	Franck Agier Gérard Cohen Tannugi
-------------------	--------------------------------------

Direction d'Orchestre	Olivier Holt
Interprétation	Orchestre de Picardie
Premier Violon	Taiping Wang

Chœur	Ensemble Vocal de Picardie
Chef de Chœur	Béatrice Warcollier

Témoignages & Allocutions publiques

José Arias Libre Penseur
Père Jacques Benoist Docteur en Anthropologie
Jean-Claude Bonnet Chercheur au CNRS
Christian Boulmier Association Le Chevalier de la Barre
Nicole Bossut-Perron Historienne, Libre Penseuse
Père Jean-Louis Brunel Abbé de Saint Wulfran d'Abbeville
Claudine Chacoux Association internationale du Chevalier de la Barre
Anne Duthil Association Le Chevalier de la Barre
Christian Eyschen Fédération de la Libre Pensée
Franck Ferrand Journaliste, Historien
François Jacob Directeur de l'Institut Voltaire Genève
Maître Henri Leclerc Avocat
Jean-Paul Yves Le Goff Sociologue
Babu Gogineni International Humanism & Ethical Union
Jacques Lanfranchi Historien, Libre Penseur
Père Francis Lecomte Archiviste diocésain d'Amiens
Marie-Laurence Nanty Association Le Chevalier de la Barre
Charles Porset Chercheur au CNRS
Pierre Roy Historien, Libre Penseur
Henri Peña Ruiz Docteur en Philosophie
Alain Sac-épée Groupe La Barre d'Abbeville
Jean-Marc Schiappa Président de l'IREL
Gérard Da Silva Historien de L'Humaniste
Jean-Paul Scot Historien
Daniel Vaillant Maire du XVIII^e arrondissement de Paris.

Crédits Techniques / Contributions principales

Une Production AZOTH Studio
Orchestre de Picardie
Centreville Télévision

Un film écrit, réalisé et produit par

Directrice de production
Continuité Historique
Séquencier
Costume du Chevalier
Directeur de la Photo de la captation
Eclairagiste
Chef de Car
Enregistrement
Directeur technique postproduction
Montage
Trucages
Archives Audiovisuelles
Illustration sonore
Etalonnage
Mixage

Dominique Dattola

Adèle Ménard
Jean-Félix Cuny
Rishi Boodhoo
Bertrand Sachy
Joël Krellenstein
Jean-Philippe Pellieux
Marc-Gilbert Lachin
Jean-Marc Despert
Stéphane Panouillot
Dominique Dattola
Sandra Schultze
Edwige Laforêt
Marie Guesnier & Pierre Martens
Joël Krellenstein
Yoan Despert.

DCP VDM

Editions musicales LMC Music

Ce film est soutenu par la Ville de Maraussan, le Pôle Image Picardie, le Conseil Régional de Picardie, l'Institut et le Musée Voltaire de la Ville de Genève et la Commission Française pour l'Unesco.

Texte

Aux origines de la loi de 1905 :

Victor Hugo contre la loi Falloux (janvier 1850)

"...l'Église chez elle et l'État chez lui. "

Janvier 1850 : Victor Hugo, déiste, se bat à l'Assemblée Nationale contre la loi Falloux...

Le projet de loi vient en discussion le 14 janvier. Il fait l'objet d'importantes discussions, au cours desquelles Victor Hugo, pourtant élu avec le parti de l'Ordre, se fait remarquer en critiquant vivement l'influence du clergé catholique, qu'il juge excessive. L'historien Henri Guillemin, spécialiste du dix-neuvième siècle reprend cette critique et explique que sous couvert d'une loi d'enseignement, c'est en fait un objectif social qui est recherché. Après la répression des journées de juin, les classes populaires ont perdu le goût des revendications sociales mais il faut penser à l'avenir. L'avenir c'est la jeunesse et il faut donc éduquer la jeunesse afin qu'elle ne remette pas en cause l'ordre social établi. Le programme scolaire inclut désormais une éducation morale et religieuse qui doit enseigner aux enfants la résignation et le respect des hiérarchies sociales. De plus, la loi Falloux prévoit dans le conseil supérieur et dans les conseils secondaires la présence d'évêques ou de leurs délégués. Pour qualifier l'utilisation politique du clergé et des valeurs de la religion catholique par des athées, Guillemin parle de « cléricalisme sans dieu ».

Conformément à l'article 41 de la Constitution, la loi subit trois lectures, les 19 janvier et 26 février, puis le 15 mars, date à laquelle elle est finalement **adoptée par 399 voix contre 237** (Républicains modérés et républicains radicaux).

Avec cette loi, l'enseignement primaire et secondaire se trouve désormais partagé entre l'enseignement public, géré par les communes, les départements et l'État, et l'enseignement privé, dit "libre", dont les établissements sont gérés par des particuliers, des associations ou des congrégations. Les maîtres sont formés dans des Écoles normales entretenues par les départements (qui peuvent les supprimer). Pour l'enseignement « libre », les congréganistes peuvent enseigner s'ils sont titulaires du baccalauréat, ou sont ministres d'un culte ou ont un certificat de stage. Pour les religieuses une simple lettre d'obédience de l'évêque suffit. Le traitement annuel est de 600 francs. Dans l'enseignement secondaire la liberté de l'enseignement est de mise. Un bachelier peut ouvrir une école et aucun titre n'est exigé des enseignants.

De fait, même si elle ne le dit pas officiellement, la loi vise surtout à autoriser l'enseignement catholique, dans les écoles primaires et les établissements secondaires. Elle donne une grande part à l'Église catholique romaine dans l'organisation de l'enseignement : les évêques siègent de droit au conseil d'académie, l'école est surveillée par le curé conjointement avec le maire. Un simple rapport du maire ou du curé peut permettre à l'évêque de muter un instituteur à sa guise. Les préfets peuvent révoquer les instituteurs.

La loi Falloux fixe également l'objectif d'une école primaire de filles dans chaque commune de plus de 800 habitants.

Intervention de Victor Hugo à l'Assemblée nationale

MESSIEURS,

Quand une discussion est ouverte qui touche à ce qu'il y a de plus sérieux dans les destinées du pays, il faut aller tout de suite, et sans hésiter, au fond de la question. (Mouvement d'attention.)

Je commence par dire ce que je voudrais, je dirai tout à l'heure ce que je ne veux pas.

Messieurs, à mon sens, le but, difficile à atteindre, et lointain sans doute, mais auquel il faut tendre dans cette grave question de l'enseignement, le voici. (Plus haut ! plus haut !) L'orateur reprend :

Messieurs, toute question a son idéal. Pour moi, l'idéal de cette question de l'enseignement, le voici : **l'instruction gratuite et obligatoire.** (Très bien ! très bien!) **Obligatoire au premier degré, gratuite à tous les degrés.** (Applaudissements à gauche.) L'instruction primaire obligatoire, c'est le droit de l'enfant (mouvement) qui, ne vous trompez pas est plus sacré encore que le droit du père et qui se confond avec le droit de l'État.

Je reprends. Voici donc, selon moi, l'idéal de la question : L'instruction gratuite et obligatoire dans la mesure que je viens de marquer. Un immense enseignement public donné et réglé par l'État, partant de l'école de village et montant de degré en degré jusqu'au Collège de France, plus haut encore, jusqu'à l'Institut de France. Les portes de la science toutes grandes ouvertes à toutes les intelligences ; partout où il y a un champ, partout où il y a un esprit, qu'il y ait un livre. Pas une commune sans une école, pas une ville sans un collège, pas un chef-lieu sans une faculté. (Bravos prolongés.) Un vaste ensemble, ou, pour mieux dire, un vaste réseau d'ateliers intellectuels, lycées, gymnases, collèges, chaires, bibliothèques, mêlant leur rayonnement sur la surface du pays, éveillant partout les aptitudes et échauffant partout les vocations ; en un mot, l'échelle de la connaissance humaine dressée fermement par la main de l'État, posée dans l'ombre des masses les plus profondes et les plus obscures, et aboutissant à la lumière. Aucune solution de continuité : le cœur du peuple mis en communication avec le cerveau de la France. (Immenses applaudissements.)

Voilà comme je comprendrais l'éducation publique nationale. Messieurs, à côté de cette magnifique instruction gratuite, sollicitant les esprits de tout ordre, offerte par l'État, donnant à tous, pour rien, les meilleurs maîtres et les meilleures méthodes, modèle de science, et de discipline, normale, française, chrétienne, libérale, qui élèverait, sans nul doute, le génie national à sa plus haute somme d'intensité, je placerais sans hésiter la liberté d'enseignement, la liberté d'enseignement pour les instituteurs privés, la liberté d'enseignement pour les corporations religieuses ; la liberté d'enseignement pleine, entière, absolue, soumise aux lois générales comme toutes les autres libertés, et je n'aurais pas besoin de lui donner le pouvoir inquiet de l'État pour surveillant, parce que je lui donnerais l'enseignement gratuit de l'État pour contrepoids. (Bravo ! bravo !).

Ceci, Messieurs, je le répète, est l'idéal de la question. Ne vous en troublez pas, nous ne sommes pas près d'y atteindre, car la solution du problème contient une question financière considérable, comme tous les problèmes sociaux du temps présent.

Messieurs, cet idéal, il était nécessaire de l'indiquer, car il faut toujours dire où l'on tend ; il offre d'innombrables points de vue, mais l'heure n'est pas venue de le développer. Je ménage les instants de l'Assemblée, et j'aborde immédiatement la question dans sa réalité positive actuelle. Je la prends où elle en est aujourd'hui, au point relatif de maturité où les événements d'une part, et d'autre part la raison publique l'ont amenée.

A ce point de vue restreint, mais pratique, de la situation actuelle je veux, je le déclare, la liberté de l'enseignement ; mais je veux la surveillance de l'État, et comme je veux cette surveillance effective, je veux l'État laïque, purement laïque, exclusivement laïque. L'honorable M. Guizot l'a dit avant moi, en matière d'enseignement, l'État n'est pas et, ne peut pas être autre chose que laïque.

Je veux, dis-je, la liberté de l'enseignement sous la surveillance de l'État, et je n'admets, pour personnifier l'État dans cette surveillance si délicate et si difficile, qui exige le concours de toutes les forces vives du pays, que des hommes appartenant sans doute aux carrières les plus graves mais n'ayant aucun intérêt, soit de conscience, soit de politique, distinct de l'unité nationale. (Très-bien ! à gauche.) C'est vous dire que je n'introduis, soit dans le conseil supérieur de surveillance, ni évêques, ni délégués d'évêques. J'entends maintenir, quant à moi, et au besoin faire plus profonde que jamais, cette antique et salutaire séparation de l'Église et de l'État, qui était la sagesse de nos pères, et cela dans l'intérêt de l'Église comme dans l'intérêt de l'État. (Applaudissements.)

Je viens de vous dire ce que je voudrais ; maintenant, voici ce que je ne veux pas :

Je ne veux pas de la loi qu'on vous apporte. Pourquoi ?

Messieurs, cette loi est une arme.

Une arme n'est rien par elle-même ; elle n'existe que par la main qui la saisit.

Or quelle est la main qui se saisira de cette loi ?

Là est toute la question. (Mouvement.)

Messieurs, c'est la main du parti clérical. (C'est vrai !)

Messieurs, je redoute cette main ; je veux briser l'arme, je repousse le projet. (Très-bien ! très-bien !)

Cela dit, j'entre dans la discussion.

J'aborde tout de suite, et de front, une objection qu'on fait aux opposants placés à mon point de vue, la seule objection qui ait une apparence de gravité.

On nous dit : Vous excluez le clergé du conseil de surveillance de l'État ; vous voulez donc proscrire l'enseignement religieux ?

Messieurs, je m'explique. Jamais on, ne se méprendra, par ma faute, ni sur ce que je dis, ni sur ce que je pense. Loin que je veuille proscrire l'enseignement religieux, entendez-vous bien ? il est, selon moi, plus nécessaire aujourd'hui que jamais. Plus l'homme grandit, plus il doit croire. Plus il approche de Dieu, mieux il doit voir Dieu. (Mouvement.)

Il y a un malheur dans notre temps, je dirais presque il n'y a qu'un malheur, c'est une certaine tendance à tout mettre dans cette vie. (Sensation.) En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre et matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout, on ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant ; et de ce qui n'était que la souffrance, c'est-à-dire la loi de Dieu, on fait le désespoir, c'est-à-dire la loi de l'enfer. (Long mouvement.) De là de profondes convulsions sociales. (Oui ! oui !)

Certes je suis de ceux qui veulent, et personne n'en doute dans cette enceinte, je suis de ceux qui veulent, je ne dis pas avec sincérité, le mot est trop faible, je veux avec une inexprimable ardeur, et par tous les moyens possibles, améliorer dans cette vie le sort matériel de ceux qui souffrent ; mais la première des améliorations, c'est de leur donner l'espérance. (Bravo ! à droite.) Combien s'amoindrissent nos misères quand il s'y mêle une espérance infinie ! (Très-bien ! très-bien !)

Notre devoir à tous, qui que nous soyons, les législateurs comme les évêques, les prêtres comme les écrivains ; c'est de répandre, c'est de prodiguer, sous toutes les formes, toute l'énergie sociale pour combattre et détruire la misère (bravo ! à gauche) et en même temps de faire lever toutes les têtes vers le ciel (bravo ! à droite), de diriger toutes les âmes, de tourner toutes les attentes vers une vie ultérieure où justice sera faite et où justice sera rendue. Disons-le bien haut, personne n'aura injustement ni inutilement souffert. La mort est une restitution. (Très-bien ! à droite. - mouvement.)

La loi du monde matériel, c'est l'équilibre ; la loi du monde moral, c'est l'équité. Dieu se retrouve à la fin de tout. Ne l'oublions pas, et enseignons-le à tous, il n'y aurait aucune dignité à vivre, et cela n'en vaudrait pas la peine, si nous devions mourir tout entiers : ce qui allège le labeur, ce qui sanctifie le travail, ce qui rend l'homme fort, bon, sage, patient, bienveillant, juste, à la fois humble et grand, digne de l'intelligence, digne de la liberté, c'est d'avoir devant soi la perpétuelle vision d'un monde meilleur rayonnant à travers les ténèbres de cette vie. (Vive approbation.)

Quant à moi, puisque le hasard veut que ce soit moi qui parle en ce moment et met de si graves paroles dans une bouche de peu d'autorité, qu'il me soit permis de le dire ici et de le déclarer, je le proclame du haut de cette tribune, j'y crois profondément à ce monde meilleur ; il est pour moi bien plus réel que cette misérable chimère que nous dévorons et que nous appelons la vie ; il est sans cesse devant nos yeux ; j'y crois de toutes les puissances de ma conviction, et après bien des luttes, bien des études et bien des épreuves, il est la suprême certitude de ma raison comme il est la suprême consolation de mon âme. (profonde sensation.)

Je veux donc, je veux sincèrement, fermement, ardemment, l'enseignement religieux, mais je veux l'enseignement religieux de l'Église, et non l'enseignement religieux d'un parti. Je le veux sincère et non hypocrite. (Bravo ! bravo !) Je le veux ayant pour but le ciel et non la terre. (Mouvement.) Je ne veux pas qu'une chaire envahisse l'autre ; je ne veux pas mêler le prêtre au professeur. Ou si je consens à ce mélange, moi législateur, je le surveille, j'ouvre sur les séminaires et sur les congrégations enseignantes l'œil de l'État, et, j'insiste, de l'État laïque, jaloux uniquement de sa grandeur et de son unité.

Jusqu'au jour, que j'appelle de tous mes vœux, où la liberté complète d'enseignement pourra être proclamée, et en commençant je vous ai dit à quelles conditions, jusqu'à ce jour-là, je veux l'enseignement de l'Église en dedans de l'Église et non dehors. Surtout je considère comme une dérision de faire surveiller, au nom de l'État, par le clergé l'enseignement du clergé. En un mot, je veux, je le répète, ce que voulaient nos pères, **l'Église chez elle et l'État chez lui.** (Très bien !)

L'Assemblée voit déjà clairement pourquoi je repousse le projet de loi : mais j'achève de m'expliquer.

Messieurs, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, ce projet est quelque chose de plus, de pire, si vous voulez, qu'une loi politique, c'est une loi stratégique. (Chuchotements.)

Je m'adresse, non certes, au vénérable évêque de Langres, non à quelque personne que ce soit dans cette enceinte, mais au parti qui a, sinon rédigé du moins inspiré le projet de loi, à ce parti à la fois éteint et ardent, au parti clérical. Je ne sais pas s'il est dans le gouvernement, je ne sais pas s'il est dans l'Assemblée (mouvement) ; mais je le sens un lieu partout. (Nouveau mouvement.) Il a l'oreille fine, il m'entendra. (On rit.)

Je m'adresse donc au parti clérical, et je lui dis : Cette loi est votre loi. Tenez, franchement, je me défie de vous. Instruire, c'est construire. (Sensation.) Je me défie de ce que vous construisez. (Très-bien ! très-bien !)

Je ne veux pas vous confier l'enseignement de la jeunesse, l'âme des enfants, le développement des intelligences neuves qui s'ouvrent à la vie, les générations nouvelles, c'est-à-dire l'avenir de la France. Je ne veux pas vous confier l'avenir de la France, parce que vous le confier, ce serait vous le livrer. (Mouvement.)

Il ne me suffit pas que les générations nouvelles nous succèdent, j'entends qu'elles nous continuent. Voilà pourquoi je ne veux ni de votre main, ni de votre souffle sur elles. Je ne veux pas que ce qui a été fait par nos pères soit défait par vous ! (Très-bien !) Après cette gloire, je ne veux pas de cette honte. (Mouvement prolongé.)

Votre loi est une loi qui a un masque. (Bravo !)

Elle dit une chose et elle en ferait une autre. C'est une pensée d'asservissement qui prend les allures de la liberté. C'est une confiscation intitulée donation. Je n'en veux pas. (Applaudissements à gauche.)

C'est votre habitude. Quand vous forgez une chaîne, vous dites : Voici une liberté ! quand vous faites une proscription, vous criez : Voilà une amnistie ! (Nouveaux applaudissements.)

Ah ! je ne vous confonds pas avec l'Église, pas plus que ne confonds le gui avec le chêne. (Très-bien !)

Vous êtes les parasites de l'Église, vous êtes la maladie de l'Église. (On rit.)

Ignace est l'ennemi de Jésus. (Vive approbation à gauche.) Vous êtes, non les croyants, mais les sectaires d'une religion que vous ne comprenez pas. Vous êtes les metteurs en scène de la sainteté. Ne mêlez pas l'Église à vos affaires, à vos combinaisons, à vos stratégies, à vos doctrines, à vos ambitions. Ne l'appellez pas votre mère pour en faire votre servante. (Profonde sensation.) Ne la tourmentez pas sous le prétexte de lui apprendre la politique ; surtout ne l'identifiez pas avec vous. Voyez le tort que vous lui faites ! M. l'évêque de Langres vous l'a dit. (On rit.)

Voyez comme elle dépérit depuis qu'elle vous a ! Vous vous faites si peu aimer que vous finiriez par la faire haïr ! En vérité, je vous le dis (on rit), elle se passera fort bien de vous. Laissez-la en repos. Quand vous n'y serez plus, on y reviendra. Laissez-la, cette vénérable Église cette vénérable mère, dans sa solitude, dans son abnégation, dans son humilité. Tout cela compose sa grandeur ! Sa solitude lui attirera la foule ; son abnégation est sa puissance, son humilité est sa majesté. (Vive adhésion.)

Vous parlez d'enseignement religieux ! Savez-vous quel est le véritable enseignement religieux, celui devant lequel il faut se prosterner, celui qu'il ne faut pas troubler ? C'est la sœur de charité au chevet du mourant. C'est le frère de la Merci rachetant l'esclave. C'est Vincent de Paul ramassant l'enfant trouvé. C'est l'évêque de Marseille au milieu des pestiférés. C'est l'archevêque de Paris abordant avec un sourire ce formidable faubourg Saint-Antoine, levant son crucifix au-dessus de la guerre civile, et s'inquiétant peu de recevoir la mort pourvu qu'il apporte la paix. (Bravo !) Voilà le véritable enseignement religieux, l'enseignement religieux réel, profond, efficace et populaire, celui qui, heureusement pour la religion et l'humanité, fait encore plus de chrétiens que vous n'en défaites ! (Longs applaudissements à gauche.)

Ah ! nous vous connaissons ! nous connaissons le parti clérical. C'est un vieux parti qui a des états de services. (On rit.) C'est lui qui monte la garde à la porte de l'orthodoxie. (On rit.) C'est lui qui a trouvé pour la vérité ces deux états merveilleux, l'ignorance et l'erreur. C'est lui qui fait défense à la science et au génie d'aller au-delà du missel et qui veut cloîtrer la pensée dans le dogme. Tous les pas qu'a faits l'intelligence de l'Europe, elle les a faits malgré lui. Son histoire est écrite dans l'histoire du progrès humain, mais elle est écrite au verso. (Sensation.) Il s'est opposé à tout. (On rit.)

C'est lui qui a fait battre de verges Prinelli pour avoir dit que les étoiles ne tomberaient pas. C'est lui qui a appliqué Campanella sept fois à la question pour avoir affirmé que le nombre des mondes était infini et entrevu le secret de la création. C'est lui qui a persécuté Harvey pour avoir prouvé que le sang circulait. De par Josué, il a enfermé Galilée ; de par saint Paul, il a emprisonné Christophe Colomb. (Sensation.) Découvrir la loi du ciel, c'était une impiété ; trouver un monde, c'était une hérésie. (Très-bien ! très-bien !) C'est lui qui a anathématisé Pascal au nom de la religion, Montaigne au nom de la morale, Molière au nom de la morale et de la religion. (Très-bien ! très-bien !) Oh ! oui certes, qui que vous soyez, qui vous appelez le parti catholique et qui êtes le parti clérical, nous vous connaissons. Voilà longtemps déjà que la conscience humaine se révolte contre vous et vous demande : qu'est-ce que vous me, voulez ? Voilà longtemps déjà que vous essayez de mettre un bâillon à l'esprit humain ! (Acclamations à gauche.)

Et vous voulez être les maîtres de l'enseignement ! Et il n'y a pas un poète, pas un écrivain, pas un philosophe, pas un penseur que vous acceptiez ! Et tout ce qui a été écrit, trouvé, rêvé, déduit, illuminé, imaginé, inventé par les génies, le trésor de la civilisation, l'héritage séculaire des générations, le patrimoine commun des intelligences, vous le rejetez ! Si le cerveau de l'humanité était là devant vos yeux à votre discrétion, ouvert comme la page d'un livre, vous y feriez des ratures (Oui ! oui !) convenez-en ! (Mouvement prolongé.)

Enfin, il y a un livre, un livre qui semble d'un bout à l'autre une émanation supérieure, un livre qui est pour l'univers ce que le Koran est pour l'islamisme, ce que les Védas sont pour l'Inde, un livre qui contient toute la sagesse humaine éclairée par toute la sagesse divine, un livre que la vénération des peuples appelle le livre, la Bible ! Eh bien ! votre censure a monté jusque-là ! Chose inouïe ! des papes ont proscrit la Bible ! Quel étonnement pour les esprits sage, quelle épouvante pour les cœurs simples, de voir l'index de Rome posé sur le livre de Dieu ! (Vive adhésion à gauche.)

Et vous réclamez la liberté d'enseigner ! Tenez, soyons sincères entendons-nous sur la liberté que vous réclamez : c'est la liberté de ne pas enseigner. (Applaudissements à gauche. – Vive réclamation à droite.)

Ah ! vous voulez qu'on vous donne des peuples à instruire ! Fort bien. – Voyons vos élèves. Voyons vos produits. (On rit.) Qu'est-ce que vous avez fait de l'Italie ? Qu'est-ce que vous avez fait de l'Espagne ? Depuis des siècles vous tenez dans vos mains, à votre discrétion, à votre école, sous votre férule, ces deux grandes nations, illustres parmi les illustres ; qu'en avez-vous fait ? (Mouvement.)

Je vais vous le dire. Grâce à vous, l'Italie, dont aucun homme qui pense ne peut plus prononcer le nom qu'avec une inexprimable douleur filiale, l'Italie, cette mère des génies et des nations, qui a répandu sur l'univers toutes les plus éblouissantes merveilles de la poésie et des arts, l'Italie, qui a appris à lire au genre humain, l'Italie aujourd'hui ne sait pas lire ! (Profonde sensation.)

Oui, l'Italie est de tous les États de l'Europe celui où il y a le moins de natifs sachant lire ! (Réclamations à droite. Cris violents.)

L'Espagne, magnifiquement dotée, l'Espagne, qui avait reçu des Romains sa première civilisation, des Arabes sa seconde civilisation, de la Providence, et malgré vous, un monde, l'Amérique, l'Espagne a perdu, grâce à vous, grâce à votre joug d'abrutissement, qui est un joug de dégradation et d'amoindrissement (Applaudissement à gauche), l'Espagne a perdu ce secret de la puissance qu'elle tenait des Romains, ce génie des arts qu'elle tenait des Arabes, ce monde qu'elle tenait de Dieu et en échange de tout ce que vous lui avez fait perdre, elle a reçu de vous l'Inquisition (Mouvement.) .

L'Inquisition, que certains hommes du parti essaient aujourd'hui de réhabiliter avec une timidité pudique dont je les honore. (Longue hilarité à gauche. – Réclamations à droite.) L'Inquisition, qui a brûlé sur le bûcher cinq millions d'hommes ! (Dénégations à droite). Lisez l'histoire ! L'Inquisition, qui exhumait les morts pour les brûler comme hérétiques. (C'est vrai !) Témoins Urgel et Arnould, comte de Forcalquier. L'Inquisition, qui déclarait les enfants des hérétiques, jusqu'à la deuxième génération, infâmes et incapables d'aucuns honneurs publics, ce exceptant seulement, ce sont les propres termes des arrêts, *ceux qui auraient dénoncer leur père*. (Long mouvement). L'Inquisition, qui, à l'heure où je parle, tient encore dans la bibliothèque vaticane les manuscrits de Galilée, clos et scellés sous le scellé de l'index. (Agitation.) Il est vrai que, pour consoler l'Espagne de ce que vous lui ôtiez et de ce que vous lui donniez, vous l'avez surnommée : la Catholique ! (Rumeurs à droite.)

Ah ! savez-vous ? vous avez arraché à l'un de ses plus grands hommes ce cri douloureux qui vous accuse : « J'aime mieux qu'elle soit la grande que la catholique ! » (Cris à droite. – Longue interruption. – plusieurs membres interpellent violemment l'orateur.)

Voilà vos chefs-d'œuvre ! Ce foyer qu'on appelait l'Italie, vous l'avez éteint. Ce colosse qu'on appelait l'Espagne, vous l'avez miné. L'une est en cendre, l'autre est en ruine. Voilà ce que vous avez fait de deux grands peuples. Qu'est-ce que vous voulez faire de la France ? (Mouvement prolongé.)

Tenez, vous venez de Rome : je vous fais compliment. Vous avez eu là un beau succès ! (Rires et bravos à gauche.) Vous venez de bâillonner le peuple romain ; maintenant vous voulez bâillonner le peuple français. Je comprends : cela est encore plus beau, cela tente ; seulement, prenez garde c'est malaisé celui-ci est un lion tout à fait vivant. (Agitation.)

A qui en voulez-vous donc ? Je vais vous le dire : vous en voulez à la raison humaine. Pourquoi ? Parce qu'elle fait le jour. (Oui ! Oui ! - Non ! Non !)

Oui, voulez-vous que je vous dise ce qui vous importune ? C'est cette énorme quantité de lumière libre que la France dégage depuis trois siècles, lumière toute faite de raison, lumière aujourd'hui plus éclatante que jamais, lumière qui fait de la nation française la nation éclairante, de telle sorte qu'on aperçoit la clarté de la France sur la face de tous les peuples de l'univers. (Sensation.) Eh bien, cette clarté de la France, cette lumière libre, cette lumière directe, cette lumière qui ne vient pas de Rome, qui vient de Dieu, voilà ce que vous voulez éteindre ! (C'est vrai !) Voilà ce que nous voulons conserver ! (Oui ! oui ! – Bravos à gauche.)

Je repousse votre loi. Je la repousse parce qu'elle confisque l'enseignement primaire, parce qu'elle dégrade l'enseignement secondaire, parce qu'elle abaisse le niveau de la science, parce qu'elle diminue mon pays. (Sensation.)

Je la repousse, parce que je suis un de ceux qui ont un serrement de cœur et la rougeur au front toutes les fois que la France subit, par une cause quelconque, une diminution, que ce soit une diminution de territoire, comme par les traités de 1815, ou une diminution de grandeur intellectuelle comme par votre loi ! (Vifs applaudissements à gauche.)

Messieurs, avant de terminer, permettez-moi d'adresser ici, du haut de la tribune au parti clérical, au parti qui nous envahit (écoutez ! écoutez !), un conseil sérieux. (Rumeurs à droite.)

Ce n'est pas l'habileté qui lui manque. Quand les circonstances l'aident, il est fort, très-fort, trop fort ! (Mouvement.) Il sait l'art de maintenir une nation dans un état mixte et lamentable qui n'est pas la mort, mais qui n'est plus la vie. (C'est vrai !) Il appelle cela gouverner. (Rires.)

C'est le gouvernement par la léthargie. (On rit.) Mais qu'il y prenne garde, rien de pareil ne convient à la France. C'est un jeu redoutable que de lui laisser entrevoir, seulement entrevoir, à cette France, l'idéal que voici : la sacristie souveraine, la liberté trahie, l'intelligence vaincue et liée, les livres déchirés, le prône remplaçant la presse, la nuit faite dans les esprits par l'ombre des soutanes, et les génies mâtés par les bedeaux ! (Acclamations à gauche.)

C'est vrai, le parti clérical est habile ; mais cela ne l'empêche pas d'être naïf. (Hilarité.) Quoi ! il redoute le socialisme ! Quoi ! il voit monter le flot, à ce qu'il dit, et il lui oppose, à ce flot qui monte, je ne sais quel obstacle à claire-voie ! Il voit monter le flot, et il s' imagine que la société sera sauvée par ce qu'il aura combiné, pour la défendre, les hypocrisies sociales avec les résistances matérielles, et qu'il aura mis un jésuite partout où il n'y a pas un gendarme ! (Rires et applaudissements.) Quelle pitié !

Je le répète, qu'il y prenne garde, le dix-neuvième siècle lui est contraire ; qu'il ne s'obstine pas, qu'il renonce à maîtriser cette grande époque pleine d'instincts profonds et nouveaux, sinon il ne réussira qu'à la courroucer, il développera imprudemment le côté redoutable de notre temps, et il fera surgir des éventualités terribles. Oui, avec ce système qui fait sortir, j'y insiste, l'éducation de la sacristie et le gouvernement du confessionnal !...

(Longue interruption. Cris : à l'ordre ! Plusieurs membres de la droite se lèvent. M. le président et M. Victor Hugo échangent un colloque qui ne parvient pas jusqu'à nous. Violent tumulte.)

L'orateur reprend, en se tournant vers la droite : Messieurs vous voulez beaucoup, dites-vous, la liberté d'enseignement ; tâchez de vouloir un peu la liberté de la tribune. (On rit. Le bruit s'apaise.) L'orateur continue : Avec ces doctrines qu'une logique inflexible et fatale entraîne malgré les hommes eux-mêmes et féconde pour le mal, avec ces doctrines qui font horreur quand on les regarde dans l'histoire ! ... (Nouveaux cris : à l'ordre !)

L'orateur s'interrompant : Messieurs, le parti clérical, je vous l'ai dit, nous envahit. Je le combats, et au moment où ce parti se présente la loi à la main, c'est mon droit de législateur d'examiner cette loi et d'examiner ce parti. Vous ne m'empêcherez pas de le faire ! (Très-bien !) Je continue :

Oui, avec ce système-là, cette doctrine-là et cette histoire-là, que le parti clérical le sache, partout où il sera, il engendrera des révolutions ; partout, pour éviter Torquemada, on se jettera dans Robespierre. (Sensation.) Voilà ce qui fait du parti qui s'intitule parti catholique un sérieux danger public. Et ceux qui, comme moi, redoutent également pour les nations le bouleversement anarchique et l'assouplissement sacerdotal, jettent le cri d'alarme pendant qu'on y songe bien ! (Rumeurs à droite.)

Vous m'interrompez. Les cris et les murmures couvrent ma voix. Messieurs, je vous parle, non en agitateur, mais en honnête homme ! (Ecoutez ! écoutez !) Ah ça, Messieurs, est-ce que je vous serais suspect, par hasard ?

CRIS A DROITE. – Oui ! Oui !

M. Victor Hugo. -- Quoi ! je vous suis suspect ! Vous le dites ?

CRIS A DROITE. – Oui ! oui !

(Tumulte inexprimable. Une partie de la droite se lève et interpelle l'orateur, impassible à la tribune.)

Eh bien ! sur ce point, il faut s'expliquer. (Le silence se rétablit.) C'est, en quelque sorte, un fait personnel. Vous écouterez, je le pense, une explication que vous avez provoqué vous-mêmes. Ah ! je vous suis suspect ! Et de quoi ? Je vous suis suspect ! Mais, l'an dernier, je défendais l'ordre en péril, comme je défends aujourd'hui la liberté menacée ! comme je défendrai l'ordre demain, si le danger revient de ce côté-là. (Mouvement.)

Je vous suis suspect ! Mais vous étais-je suspect quand j'accomplissais mon mandat de représentant de Paris, en prévenant l'effusion du sang dans les barricades de juin ? (Bravos à gauche. Nouveaux cris, à droite. Le tumulte recommence.)

L'orateur reprend : Eh bien ! vous ne voulez même pas entendre une voix qui défend résolument la liberté ! Si je vous suis suspect, vous me l'êtes aussi. Entre nous le pays jugera ! (Très-bien ! très-bien !)

Messieurs, un dernier mot. Je suis peut-être un de ceux qui ont eu le bonheur de rendre à la cause de l'ordre, dans les temps difficiles, dans un passé récent, quelques services obscurs. Ces services, on a pu les oublier ; je ne les rappelle pas. Mais au moment où je parle, j'ai le droit de m'y appuyer. (Non ! non ! - Si ! si !)

Eh bien ! appuyé sur ce passé, je le déclare, dans ma conviction, ce qu'il faut à la France, c'est l'ordre, mais l'ordre vivant, qui est le progrès ; c'est l'ordre tel qu'il résulte de la croissance normale, paisible, naturelle du peuple ; c'est l'ordre se faisant à la fois dans les faits et dans les idées par le plein rayonnement de l'intelligence nationale. C'est tout le contraire de votre loi ! (Vive adhésion à gauche.)

Je suis de ceux qui veulent pour ce noble pays la liberté et non la compression, la croissance continue et non l'amoindrissement, la puissance et non la servitude, la grandeur et non le néant ! (Bravo ! à gauche.). Quoi voilà les lois que vous nous apportez ! Quoi vous gouvernants, vous législateurs, vous voulez-vous arrêter ! vous voulez arrêter la France ! Vous voulez pétrifier la pensée humaine, étouffer le flambeau divin, matérialiser l'esprit ! (Oui ! oui ! - Non ! non !) Mais vous ne voyez donc pas les éléments mêmes du temps où vous êtes ! Mais vous êtes donc dans votre siècle comme des étrangers ! (Profonde sensation.)

Quoi ! c'est dans ce siècle, dans ce grand siècle des nouveautés, des événements, des découvertes, des conquêtes, que vous rêvez l'immobilité ! (Très-bien !) C'est dans le siècle de l'espérance que vous proclamez le désespoir ! (Bravo !) Quoi ! vous jetez à terre, comme des hommes de peine fatigués, la gloire, la pensée, l'intelligence, le progrès, l'avenir, et vous dites : c'est assez ! n'allons pas plus loin ; arrêtons-nous ! (Dénégations à droite.) Mais vous ne voyez donc pas que tout va, vient, se meut, s'accroît, se transforme et se renouvelle autour de vous, au-dessus de vous, au-dessous de vous ! (Mouvement.)

Ah ! vous voulez vous arrêter et nous arrêter ! Eh bien ! je vous le répète avec une profonde douleur, moi qui hais les catastrophes et les écroulements, je vous avertis la mort dans l'âme (on rit à droite), vous ne voulez pas du progrès ? vous aurez les révolutions ! (Profonde agitation.) Aux hommes assez insensés pour dire : l'humanité ne marchera pas, Dieu répond par la terre qui tremble ! (Longs applaudissements à gauche.)

L'orateur, descendant de la tribune, est entouré par une foule de membres qui le félicitent. L'Assemblée se sépare en proie à une vive émotion.

A comparer avec Montalembert :

"On ne saurait le nier, la jeunesse est élevée contre la société et contre nous. L'éducation publique telle qu'on la donne en France fomenté une foule innombrable d'ambitions, de vanités et de cupidités (...).

Et d'où vient cette infirmité cruelle de notre époque ? Elle vient de ce qu'on tue, dans l'éducation publique, le sentiment du respect de l'autorité, de l'autorité de Dieu d'abord (...), le respect du père, c'est-à-dire de la famille, et enfin le respect du pouvoir ou de l'État. Et bien, nous venons proposer le remède à cet état de choses ; ce remède, c'est de faire rentrer la religion dans l'éducation par la liberté (...). **Qui donc défend l'ordre et la propriété dans nos campagnes ? Est-ce l'instituteur ? il faut bien le dire, c'est le curé."**

Duc de Montalembert, Discours à l'Assemblée législative, 17 janvier 1850.



Photos S. Baumlé

Assemblée générale du samedi 3 décembre 2016 au Centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges



Excusé(e)s : Mme la Présidente du Cons. dép. (représentée) et P. BREMOND Cons. dép. Marvejols, Mme P. ROUSSON cons. mun. de Mende, M. le Sénateur (représenté), M. le Préfet (représenté) M. l'Inspecteur d'Académie, M. le Directeur de l'EPLFPA Enseignement Agricole public de la Lozère, M. l'Inspecteur de l'Ed. Nat. de Mende ASH, Mmes et MM. M. BOULET, M-A. COLOMBAIN, B. DE BEAUREPAIRE, J-CI. GAILLARD, N. GALVIER, S. GAYSSOT, D. GONZALEZ, D. et J. ILLES, E. INESTA, S. JULIEN, R. MARTIN, M. MOUTET, G. PERRI, R. PIC, Ch. et J-CI. ROUSSON, J-L. et N. ROUSSON, A. et A. SEBELIN, S. VIREBAYRE.

Associations excusées : Ligue de l'Enseignement (USEP), FCPE.

Présent(e)s : Mme F. AMARGER-BRAJON, Cons. dép. représentant Mme la Présidente du Cons. dép., Mme A. HOLEC DDCSPP représentant M. le Préfet, Mme A. MAILLOLS vice-présidente de la région, Mme B. ZAMPIELLO représentant M. le Sénateur, Mmes MM. S. BAUMLE, L. BONNARD, A. BOULET J-M. CAPUANO, M. CHABOT, CI. CHATEL, M. COUDERC, M. DESHOURS, M. DUFOUR, G. FAGES, H. FUMEL, G. GALVIER, C. GONZALEZ, M. JACQUES, L. LEPETIT, E. MICHEL, D. MOUFFARD, J. PITT, P. POQUET, J. QUINTIN, A. RAYNAL, A. ROUSSON, C. ROUSTAN, D. et J-M. ROUYRE, B. ROUX, J. VACQUIER.

Associations représentées : ADATEEP, APMAIF, Autonome de Solidarité Laïque (ASL), FSU, GODF, LP, MGEN, Point commun, SE-UNSA, SNES-FSU, UL DDEN, UNSA-Education (12 associations dont 8 membres fondateurs).

Accueil, café, début des travaux à 9 h 45, émargements, cotisations. (Annonce parue dans ML les 24, 28 nov. et 3 déc.) Repas : 11 participants.

Ordre du jour :

- Bilan d'activités
- Bilan financier et fonctionnement
- Propositions et perspectives pour 2017.
- Questions diverses

Notre Assemblée générale a été un peu avancée et a lieu cette année quelques jours avant l'anniversaire du vote de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des églises et de l'État (111^e cette année). **Des actes de terrorisme ont encore endeuillé la France en 2016.** L'OLL ne cessera jamais de se battre contre la barbarie qui s'oppose frontalement à l'idéal laïque et souhaite **que des réactions publiques aient lieu** en Lozère comme celles de janvier 2015.

1. Rapport d'activité

L'article premier de la Constitution de notre pays stipule : *"La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales."*

La laïcité garantit toute liberté de conscience, toute liberté de pensée et toute liberté d'expression ouverte au débat démocratique. C'est un principe, mais surtout un état d'esprit et de comportement. Etre laïque c'est aussi s'engager.

C'est cet engagement qui est à l'origine de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL), créé en 2009, sur la base de la défense et de la promotion de la loi du 9 décembre 1905.

La défense de la laïcité est devenue une lutte sans relâche au vu des menaces permanentes qui pèsent sur ce principe républicain et sa mise au premier plan de l'actualité depuis le début des attentats n'a pas clarifié la situation au contraire.

Les valeurs de *"l'universalisme républicain"* qui sont les nôtres, exigent également une mise en garde contre la tentation d'amalgames aussi dangereux qu'injustifiés. *"Le danger reste grand de*

l'imposture de certains qui s'affichent comme "défenseurs de la laïcité" notamment quand il s'agit de l'islam" avons-nous déjà dit.

Dans cette perspective, nos actions en 2016, conformément aux propositions et perspectives de notre Assemblée 2015, ont porté d'abord sur l'Ecole publique et sur l'Education mais aussi dans l'espace public.

Pour le service public d'éducation, les associations, mutuelles et syndicats regroupés dans l'OLL en témoignent dans leurs activités quotidiennes.

Plus spécifiquement, la participation à la Réserve citoyenne si elle n'a pas été suivie de sollicitations pour l'Education nationale dans le 1er degré (ni des écoles ni des mairies), a donné lieu, par contre à **des interventions dans le Second degré** : les CVL (élèves élus et personnels de Vie scolaire) des 3 Lycées publics Chaptal et Emile Peytavin de Mende et Théophile Roussel de Saint Chély d'Apcher et du collège Henri Bourrillon de Mende le 5 avril 2016.

Plus importantes encore par le nombre et les contacts pris (lors aussi des RDV préparatoires), ont été les interventions **pour l'ensemble de l'Enseignement agricole public** : 8 mars et 23 septembre. Une autre intervention, le 10 octobre pour les lycéens de Rabelais de Saint Chély et de La Canourgue, à Sainte Colombe de Peyre au Centre ADPEP48 Le Ventouzet.

Ces interventions ont porté surtout sur l'histoire de la laïcité en France à travers notamment des exemples lozériens.

Le projet autour de la Citoyenneté de tout l'Enseignement agricole public en Lozère est à souligner et peut permettre de nouvelles conjonctions plus diversifiées.

La promotion du **vade-mecum sur la laïcité de l'Association des Maires de France (AMF)** s'est accompagnée des actions en faveur de la devise républicaine sur les écoles, sur la promotion de la Charte de la laïcité et la journée de la laïcité le 9 décembre. Ces actions se poursuivent. Pour la plantation de l'Arbre de la Laïcité nous avons rappelé l'absence de réponse de Florac, depuis la presse s'est fait l'écho d'initiatives locales fortes (Nous remercions Giovani PERRI qui nous a fait passer les photos de Florac).

Point important aussi l'action pour **étendre la loi de 1905 à toute la République** (rappel : les motions de nos AG). Cette année nous avons pu signer l'Appel du 5 avril 2016, organiser la projection-débat le 26 mai dernier à Mende du film *Les 3 vies du Chevalier* contre le blasphème, publier un communiqué de presse et adresser des courriers suite au vote par les Sénateurs le 14 octobre de l'abolition du délit de blasphème dans les départements français qui le conservaient et nous avons eu une réponse du Sénateur de la Lozère (voir aux actions 2017) .

D'autres actions vont se poursuivre et, vont sans doute prendre plus d'ampleur cette année, exemples :

- **L'Expo Darwin** qui continue de "tourner". La montée du créationnisme suite à l'élection américaine ne vous a pas échappé.
- **Le respect de la laïcité pour les Journées Défense et Citoyenneté (JDC)** au lycée Notre-Dame (en janvier 2015 - intervention préfecture suite à la communication par la FCPE) et en septembre courrier de la LP à la direction du service des Armées à Nîmes) voir la poursuite cette année.
- **La demande de mise à dispositions de salles pour les obsèques civiles** qui vient de connaître un nouveau développement suite au vote de l'Assemblée Nationale ce 30 novembre.
- **Le devoir de mémoire** nous y reviendrons pour les projets 2017

Bref rappel de l'éphéméride depuis l'Assemblée générale du samedi 12 décembre 2015.

- ❑ lundi 11 janvier AG de l'AP MAIF à Mende, membre fondateur
- ❑ mercredi 20 janvier 10 h AG de l'ADATEEP au groupe scolaire de Mende, membre fondateur
- ❑ **mercredi 20 janvier 17h30 premier C.A. 2016 de l'Observatoire** : élection du bureau et fonctionnement ; polémique sur l'Observatoire national ; demandes d'interventions dans l'enseignement ; vade-mecum de l'AMF ; Préparation film *Les 3 vies du Chevalier* ; Q. diverses (école de musique).
- ❑ mercredi 20 janvier RESF, cercle de silence à Mende
- ❑ vendredi 22 janvier ; **Communiqué de presse** sur l'Observatoire national.
- ❑ lundi 15 février conférence débat du *CIDFF* sur les questions de radicalisation salle Urbain V à Mende
- ❑ mercredi 17 février sur la Laïcité, RDV au Lycée François Rabelais à St Chély d'Apcher.(JMR, SB et JV)
- ❑ vendredi 19 février sur la Laïcité, RDV au Lycée Emile Peytavin à Mende.
- ❑ **mardi 8 mars** à Marvejols, **intervention sur la Laïcité**, Conseil intérieur des LEGTA Lozère.

- ☐ **mardi 5 avril journée laïcité** (CVL des Lycées Chaptal, E. Peytavin, Th. Roussel et collège H. Bourrillon) au Lycée Emile Peytavin à Mende
- ☐ jeudi 14 avril, OLL a signé l'**Appel du 5 avril** contre l'enseignement religieux en Alsace-Moselle
- ☐ mercredi 20 avril RESF, cercle de silence à Mende
- ☐ mardi 3 mai la réunion départementale des DDEN avait pour **thème la laïcité, à Bec de Jeu.**
- ☐ **mardi 3 mai deuxième C.A. 2016 de l'Observatoire** : Projection-débat du 26 mai, Fonctionnement, points d'actualité appel du 5 avril, Réserve citoyenne, actions en cours et Q diverses (cursus bilingue de St Chély d'Apcher a donné lieu à plusieurs échanges).
- ☐ mercredi 18 mai RESF, cercle de silence à Mende
- ☐ **jeudi 26 mai projection-débat film "Les 3 vies du Chevalier" dans le cadre de l'OLL.** Préparée de longue date par Jean-Michel : avec la participation de Michel MAGNAN, ancien responsable de la Commission Régionale Permanente de la Laïcité du GODF et au plan national depuis de nombreuses années. Fondateur de la Maison Universelle de la Laïcité, de la Fédération Européenne des maisons de la Laïcité (FEML) que nous avons créé avec le soutien du Comité d'Action Laïque du Brabant-Wallon et la Fédération Humaniste Européenne, par ailleurs membre de la Libre Pensée : séance bien suivie.
- ☐ mercredi 1er juin AG de l'AD PEP 48 à l'Institut Maria Vincent à St Etienne du Valdonnez, membre fondateur
- ☐ vendredi 3 juin, AG de la MGEN Le Torrent à Mende
- ☐ mercredi 14 septembre RDV avec M. le Directeur départemental de l'Enseignement agricole public préparatoire à une intervention sur la laïcité.
- ☐ mercredi 21 septembre, RESF, cercle de silence à Mende
- ☐ **vendredi 23 septembre intervention laïcité** devant l'ensemble des personnels des établissements de l'**Enseignement agricole public** du département à la salle des fêtes de Saint Chély d'Apcher .
- ☐ **jeudi 6 octobre troisième C.A. 2016 de l'Observatoire** : informations sur la rentrée scolaire et dans les services publics ; bilan du 26 mai ; actions en liaison avec la Réserve citoyenne ; Actualités (théorie du genre, RESF, ASL conférence et table ronde à Naucelle dans l'Aveyron) ; Cahiers de l'OLL ; fonctionnement, date de l'AG... ; Journée défense ; Reprise de l'action pour les obsèques civiles ; info de la LP sur les cimetières par rapport à la loi de 1905.
- ☐ **lundi 10 octobre intervention laïcité/citoyenneté** auprès des élèves des **lycées agricoles de La Canourgue et Saint Chély d'Apcher** au Centre PEP du Ventouzet à Ste Colombe de Peyre.
- ☐ mercredi 19 octobre, RESF, cercle de silence à Mende
- ☐ **jeudi 20 octobre communiqué de l'OLL suite au vote du Sénat sur l'abolition du délit de blasphème** ; texte a été envoyé à l'Observatoire national et, sous forme de lettre, aux parlementaires, au préfet et conseillers départementaux (diffusé aussi par la présidence du Conseil départemental).
- ☐ samedi 5 novembre, AG de l'UL DDEN, membre fondateur. A noter que les DDEN ont deux enquêtes en cours : une sur la restauration scolaire, une sur les Aménagements du temps scolaire. De plus 2017 est une année de renouvellement quadriennal des DDEN.
- ☐ mercredi 16 novembre, RESF, cercle de silence à Mende
- ☐ mercredi 30 novembre, Groupe de travail pour l'école Michel Del Castillo (rappel : situation 2015).
- ☐ **mercredi 30 novembre, communiqué de l'OLL, sur l'organisation d'obsèques civiles.**

Discussion puis Vote du rapport d'activité (adopté à l'unanimité des présents).

2. Bilan financier & fonctionnement

2.1. Bilan financier présenté par le trésorier Alain ROUSSON.

Pour 2017, le montant des cotisations est maintenu : **association 25 euros, individuelle 10 euros.**

D'autres associations pourraient nous rejoindre.

Le bulletin d'adhésion 2017 sera joint au compte-rendu de l'AG.

Le bilan est positif et doit permettre les activités qui seront programmées en 2017 (notamment les courriers aux collectivités locales pour l'organisation des obsèques civiles, etc.).

Discussion et Vote du bilan financier (adopté à l'unanimité des présents).

2.2 Election des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend :

Les représentants des 14 organisations fondatrices (14 sièges non nominatifs) :

- ☐ Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP),
- ☐ Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP),
- ☐ Association lozérienne du Grand Orient de France (GODF),
- ☐ Association Prévention MAIF Lozère (AP MAIF),
- ☐ Autonome de Solidarité Laïque (ASL),
- ☐ Eclaireurs et Eclaireuses de France (EEDF),
- ☐ Fédération départementale de la Libre Pensée (LP),
- ☐ Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE),
- ☐ Fédération Syndicale Unitaire (FSU) et ses syndicats,
- ☐ Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques (FOL),
- ☐ Mutuelle Assurance de l'Education (MAE),
- ☐ Office central de coopération à l'école (OCCE),
- ☐ Union lozérienne des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN),
- ☐ Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education (UNSA-Education) et ses syndicats.

Les syndicats SE-UNSA, SNES-FSU et SNUipp-FSU, la MGEN, le Secours populaire, l'Association Point commun sont aussi membres de l'OLL.

Les associations peuvent siéger au CA avec deux représentants mais en cas de vote ne disposent évidemment que d'une voix. Il serait souhaitable qu'au moins un membre de chaque fondateur soit présent aux CA pour représenter leur association (*rappel* : règle statutaire de l'unanimité).

Représentants des adhérents directs sortants en décembre 2016 : *Michel COUDERC, Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Edmond MICHEL, Roger PIC, Jean-Marc ROUYEYRE, Bernard ROUX.*

Roger PIC membre du CA depuis la création de l'OLL et dont chacun connaît les engagements et les actes en faveur de la laïcité et de l'histoire de l'Ecole publique en Lozère a souhaité être remplacé au CA tout en restant membre de l'OLL.

Appel à candidature(s) : une seule candidature Pascal POQUET.

Vote pour l'élection du CA (adopté à l'unanimité des présents).

Pour les représentants des adhérents directs (7 sièges) sont élus par l'AG 2016 :

Michel COUDERC, Joël ILLES, Emmanuel INESTA, Edmond MICHEL, Pascal POQUET, Jean-Marc ROUYEYRE, Bernard ROUX.

Rappel bureau : Le CA du 20 janvier 2016 a reconduit le bureau sortant (élu depuis 2013) tout en regrettant qu'il soit exclusivement masculin : Secrétaire Joël PITT (LP), secrétaire adjoint Joël ILLES, trésorier Alain ROUSSON (UNSA-Education), trésorier adjoint Daniel GONZALEZ (FOL), président Jacques VACQUIER (DDEN), vice-présidents Jean Michel CAPUANO (GODF) et Michel COUDERC.

Le prochain CA élira le nouveau bureau.

3. Propositions et perspectives pour 2017. Présentation et Discussion.

3.1 L'Ecole et la Laïcité

En Lozère *naturellement*, l'OLL a fait de l'Ecole un axe majeur de ses interventions :

- 2010 - Eddy KHALDI : *La loi Carle et l'école publique* (6/02/2010) ;
- 2010 - Henri PENA-RUIZ : *L'école publique, école de la liberté* (18/03/2010) ;
- 2010 - Cinquantenaire de la Loi Debré (18/06/2010) ;
- 2012 - Eddy KHALDI : *La République contre son école* (4/02/2012) ;
- 2014 - Eddy KHALDI : *L'école et la laïcité, rythmes scolaires...* (15/04/2014).

3.1.1 La situation de l'Ecole en Lozère en liaison avec la démographie :

Les effectifs de l'enseignement public (maternelle et élémentaire) **sont en légère hausse depuis 2013 : 4524 élèves mais en baisse de 40 par rapport à l'an passé**, (rappel 4564 en 2015, 4530 en 2014 et 4512 à la rentrée 2013). Répartition cette année : **1730 maternelles (- 21) et 2794 élémentaire (- 19)**

Effectifs en baisse dans le privé pour la 5e année consécutive 2518 (2012), 2475 (2013), 2406 (2014) et 2360 (2015), **2319 à cette rentrée 2016 (- 41) ; 832 maternelles (+ 6) et 1487 élémentaire (- 47).**

A noter dans le privé, la fermeture du Fau de Peyre, et le maintien de Auroux 6 élèves et Les Hermaux 7 élèves.

La comparaison sur 10 ans de la répartition public-privé dans les écoles est d'une grande stabilité : En 2005, Public 65 % et Privé 35 % ; en 2016, Public 66% et Privé 34 %. **Mais un vrai problème démographique si on totalise public et privé : 81 enfants en moins scolarisés sur la même période.** (Sources : CDEN)

Second degré :

Collèges Publics, la baisse continue. 2611 (2013) ; 2560 (2014) ; 2486 (2015) ; 2447 (2016) mais prévision 2423 soit + 24

Collèges privés 1102 (2013) ; 1135 (2014) ; 1132 (2015) ; 1147 (2016) mais prévision 1171 soit - 24

Dans les lycées la situation favorable aux lycées privés est liée au plan des formations établi au niveau de la Région.

3.1.2 L'avenir de l'école rurale avec l'évolution administrative :

Carte scolaire premier degré : retraits de la 9e classe de Chanac et de la 7e à La Canourgue et à la rentrée, l'école à classe unique de St Martin de Boubaux n'est pas officiellement fermée mais les 4 élèves vont à St Michel de Dèze.

Ouvertures confirmées de **Grandrieu 3e classe, Mende (Les Terres bleues) 4e (+ une CLIS existante), Le Collet de Dèze 5e (voir le CR de l'AG de l'OLL 2015).** En outre le dispositif plus de maîtres que de classes a créé un 1/2 poste Florac et un 1/2 poste Le Pont de Montvert Un poste de RASED St Chély a été transféré à Marvejols.

Demandes d'ouvertures : St Chély d'Apcher élémentaire (motion du CE extraordinaire du lundi 30 mai 2016 : maintien RASED et ouverture) FSU et UNSA ont relayé cette demande au CDEN.

Mais aussi demandes pour Montrodat (5 > 6 cl.), Balsièges (3 > 4 cl.), Ispagnac (3 > 4 cl.).

Problème du tissu solaire pose celui des transports (souvent en temps + qu'en distances).

Association des maires ruraux de France (AMRF) a produit une motion les 8 et 9 octobre derniers (voir sur le site de l'AMRF).

Convention Ruralité n'a pas été présentée aux représentants des personnels, aux DDEN, ni aux élus selon les présents. **Intervention sera faite à l'Inspection académique et à la Préfecture.**

L'Ecole Michel del Castillo à Mende est désannexée mais reste école d'application. Une première réunion mercredi 30 novembre a procédé à l'inventaire sur la faisabilité des travaux. **Daniel GONZALEZ DDEN de l'école Michel del Castillo** et Michel CHABOT y ont participé (voir Midi Libre du 3 décembre).

Des **constructions scolaires** sont en cours dans le département, l'OLL s'en félicite et est attentif.

3.1.3 Environnement scolaire, Les DDEN ont lancé deux enquêtes importantes qui nous intéressent, elles seront communiquées à l'OLL :

- La **Restauration scolaire** et le prix des repas.

- La mise en place des **Rythmes scolaires** : bilan et évaluation. Les intervenants doivent respecter le principe de laïcité et être formés à l'encadrement des enfants.

L'OLL doit aussi s'opposer au financement sur fonds publics des activités périscolaires des écoles privées religieuses.

Devise républicaine Liberté - Egalité - Fraternité, doit être inscrite sur toutes les écoles communales.

Journée de la laïcité sur la **commémoration de la loi de 1905** : Le texte du BOEN a été diffusé dans l'OLL qui doit s'engager à en suivre la mise en œuvre. RDV sera pris à l'IA pour faire le point.

3.1.4 Recrutement et Formation des enseignants et des personnels.

Rappel de la suppression de la formation avant 2012.

Recrutement des enseignants : *émission TV* ! Prof de maths au collège de La Canourgue (résolu).

Il faut que la formation à la laïcité concerne tous les intervenants, même ponctuels, dans les écoles. Discussion sur le recrutement 1er et second degré et la formation, le recours aux contractuels...

La réserve citoyenne rappel du dernier message de la Ministre de l'Education nationale. Importante et intéressante intervention de Mme HOLEC DDCSPP représentant M. le Préfet, sur l'extension de la Réserve, son ouverture et son implication auprès des associations y compris hors enseignement. A suivre.

Faculté de Montpellier : un diplôme pour promouvoir la laïcité est proposé.

3.1.5 Lois anti laïques de la loi Debré à la loi Carle qui restent toutes en application.

Réaction début octobre à la déclaration du pape sur la "théorie du genre". Mme la Ministre a rappelé que l'école publique enseigne à ses élèves **qu'il ne faut pas hiérarchiser entre un sexe et un autre, qu'il faut lutter contre le sexisme et les violences faites aux femmes et aux LGBT.**

L'Ecole et la Laïcité était le thème de la dernière intervention d'Eddy KHALDI à Mende en 2014 .
Il nous a proposé une nouvelle intervention sur l'ABC de la laïcité.

Deux expos tirées de l'ABC existent aussi, en format 800x600 (A3 X 4) plastifiées avec œillets.

- « Qu'est-ce la laïcité » (16 panneaux)
- La Charte de la laïcité (18 panneaux) Distribuées par les DDEN. Les deux expos 100 euros.

Le prochain CA se déterminera sur la suite à donner.

3.2 La Laïcité dans l'espace public

Eduquer à la laïcité :

- 2009 - Henri PENA-RUIZ : *L'idéal laïque aujourd'hui* (23/04/2009) ;
- 2009 - Patrick TORT : *L'effet Darwin* (21/10/2009) ;
- 2011 - Michel PINÇON et Monique PINÇON-CHARLOT : *Le Président des riches* (24/03/2011) ;
- 2012 - Plantation de l'Arbre de la laïcité à Mende (7/12/2012) ;
- 2013 - Bernard RICHARD : *Les emblèmes de la République* (3/04/2013) ;
- 2013 - Replantation de l'Arbre de la laïcité cassé le 13 janvier 2013 (16/04/2013) ;
- 2015 - Gérard BOUCHET : La laïcité dans l'espace public (6/05/2015) ;
- 2016 : Projection-débat du film *Les 3 vies du Chevalier* avec Michel MAGNAN (26/05/2016).

Deux sites par Coexister (La laïcité en 3 minutes... ou presque) et le Sénat.

https://www.youtube.com/watch?v=fx50d_aqaUo

<https://www.youtube.com/watch?v=bBmcZFj18A>

Rappel le rôle de l'OLL pour un strict respect de la Loi de séparation, notre refus de voir les représentants de l'État manquer à leurs obligations en participant ès-qualité à des cultes (voire instaurer comme c'est le cas en Lozère une quasi "religion d'état"), **demandeur un contrôle strict de la Préfecture sur les délibérations communales pour le respect des textes lors d'attributions de crédits et de subventions aux établissements privés...**

3.2.1 L'OLL maintient son refus du Concordat Alsace-Moselle et de certaines situations extra-métropolitaines. Discussion.

Communiqué de presse et courriers suite au vote par les Sénateurs le 14 octobre de l'abolition du délit de blasphème dans les départements français qui le conservaient et réponse du Sénateur de la Lozère (lecture).

La commission mixte paritaire du Parlement a été réunie mardi 25 octobre après-midi, mais elle s'est soldée par un échec. Les députés vont donc "réécrire" la loi. Ils pourront, lors du nouvel examen, conserver certains articles adoptés par le Sénat. A suivre...

Témoignage en fin d'AG de Danielle MOUFFARD relatif au souci du respect de la laïcité en Alsace Moselle et à Mayotte où elle a assuré des fonctions dans le champ sanitaire et social au titre de l'Etat et où les collectivités locales et l'ensemble des services publics ou assimilés n'étaient pas en reste sur cette constante préoccupation que les contextes locaux contribuent à complexifier .

3.2.2 Les atteintes à la laïcité

Les crèches dans les lieux publics : suite aux problèmes rencontrés en 2015, il est utile et important de donner tous les éléments sur cette affaire des crèches afin que chacun puisse juger sur pièce. La lecture du communiqué "Pour bien comprendre les arrêts du Conseil d'Etat" et la note juridique ainsi que les articles parus dans La Croix et Familles chrétiennes le 9 novembre. Un ajout est fait (point 3) dans la motion laïcité au quotidien (voir après le compte-rendu)

En Lozère, sous prétexte de "traditions", les offices religieux catholiques sont inclus aux Commémorations officielles et la participation des représentants de l'Etat ès-qualité à ces offices (Photo Midi Libre du 25/11) .

Note de la Libre Pensée Lozère : Totalement couverte voire impulsée par la direction de la Gendarmerie, **la Sainte Geneviève** s'impose comme un jour de repos où le gendarme doit aller... à la messe. La LP écrit notamment : « ...le "repos" octroyé aux gendarmes n'en est pas un, puisqu'ils ne peuvent pas l'utiliser à d'autres fins que la célébration de la Sainte-Geneviève. Pas de farniente, pas de promenade avec les

enfants, pas de théâtre, pas de lèche-vitrine, pas de pêche à la ligne, mais la messe pour gagner le salut éternel. Quid pour les gendarmes non croyants, agnostiques, juifs, protestants, musulmans, bouddhistes ? »

Journée Défense et Citoyenneté au lycée Notre-Dame (déjà en 2015 - intervention préfecture suite à la communication par la FCPE : réponse pas d'autre structure intéressée.) Après discussion et interventions (notamment Cons. départemental et Cons. régional), l'AG propose à tous les membres de l'OLL de rechercher une solution acceptable.

3.2.3 Progression des idées réactionnaires et d'extrême droite et attaques contre la laïcité.

Dans le monde (USA, Turquie...), en Europe (pays scandinaves, Autriche...) et en France (danger Droite / FN mais aussi Riposte laïque...). Le projet de Motion générale est lu et discuté.

L'OLL rappelle qu'il regroupe tous les laïques hors de tout engagement partisan (second paragraphe de la motion générale). La défense de tous les services publics (et donc de leurs personnels) est une constante de l'OLL. De même la constatation que constitue la dernière phrase du 3e paragraphe de la motion générale est à prendre dans un sens moral d'équité.

Expo Darwin : Acquise lors de la conférence-débat sur "L'effet Darwin" de **Patrick TORT**, le **21 octobre 2009**. Elle a surtout tourné hors Lozère grâce à Bernard ROUX. Voir en 2017...

3.2.4 Action pour les Obsèques civiles Historique de l'action menée par l'OLL. Une relance départementale était prévue - Vadémécum de l'AMF. Reprise des délibérations pour les Obsèques civiles avec les nouvelles collectivités locales... mais ***l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi qui prévoit que les communes ayant une salle municipale "adaptable" la mettent gratuitement à la disposition des familles qui le demandent pour des cérémonies civiles d'obsèques.*** L'OLL va réécrire aux nouvelles collectivités et voir en Préfecture.

A noter aussi l'action de la LP sur la loi de 1905 et les cimetières.

3.2.5 Le devoir de mémoire. Importance de l'éducation à l'histoire dans le contexte actuel ne peut pas nous échapper. Présence lors des commémorations et notamment sur la Résistance.

- Nous pouvons nous féliciter de la réhabilitation des membres de **la Commune de Paris** par l'Assemblée Nationale, mardi 29 novembre. Nous n'oublions pas qu'après la première séparation des églises et de l'Etat en 1793 (*pour nous la France répond toujours du nom de ROBESPIERRE*), la Commune l'avait renouvelée, préalable à la grande loi de 1905.
- **Guerre 1914-1918** : soutien aux actions en faveur de la reconnaissance des **"fusillés pour l'exemple"**. L'exposition de la Libre Pensée Lozère, sur les fusillés pour l'exemple.
- **2e Guerre mondiale** : La Résistance commémorations (rôle de l'Association ANACR qui regroupe les Anciens et les Amis de la Résistance)
Le **Camp de Rieucros** faire connaître son existence, son histoire... présence à la stèle de Rieucros le 8 mars et le jour de l'AG de l'Association *"Pour le Souvenir de Rieucros"*.
Une exposition sur **les Brigades Internationales** est en projet pour différentes associations.

L'OLL informera ses membres des initiatives dont il aura connaissance.

Vote des motions (adoptées à l'unanimité des présents).

4. Questions diverses

4.1 Communication : Congrès et AG nationale de l'USEP à Mende, du 11 au 17 avril 2017 - Stéphanie JULIEN, Déléguée Départementale USEP / UFOLEP 48, Secrétaire Générale JPA, fait **appel à des bénévoles** pour l'organisation de cette initiative de la Ligue de l'Enseignement (USEP).

4.2 Amitiés solidaires et citoyennes Marie-Anne COLOMBAIN, présidente de **LIRIDONA**, nous a informés que cette association qui sert de support à RESF est reconnue d'utilité publique avec les retombées fiscales habituelles en ce qui concerne les dons.

4.3 Aide de l'OLL pour la constitution d'associations locales de l'UFAL (Union des Familles Laïques) en vue de créer une association départementale UFAL.: prendre contact avec J-M. CAPUANO.

Fin des travaux 12 h suivis de l'apéritif et du **repas traditionnel**.

Observatoire de la laïcité de Lozère



Assemblée générale du 3 décembre 2016

Motion : Laïcité au quotidien

L'article premier de notre Constitution stipule : *"La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances..."*.

La loi du 9 décembre 1905, si elle rappelle dans son article premier que : *"La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public"*, affirme dans son Article 2 : *"La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte."*

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) s'est construit à partir de ces textes fondateurs. Aussi se félicite-t-il de deux initiatives récentes et de la décision du Conseil d'Etat sur les crèches chrétiennes dans les bâtiments de la République :

☐ Le 14 octobre 2016, le Sénat a voté pour l'abrogation du délit de blasphème mentionné dans le droit pénal local d'Alsace et de Moselle. Le texte voté dans la loi "égalité citoyenneté", indique que seront appliqués les articles 31 et 32 de la loi de séparation du 9 décembre 1905.

☐ Le 30 novembre 2016, l'Assemblée Nationale s'est prononcée favorablement pour un texte sur les "funérailles républicaines". Ce texte prévoit que les communes, ayant une salle municipale "adaptable", devront la mettre gratuitement à la disposition des familles qui le demandent pour des cérémonies civiles d'obsèques. Si les proches du défunt le souhaitent, un officier d'état civil pourra procéder à la cérémonie, précise le texte.

☐ Contrairement à ce que de nombreux commentateurs ont affirmé, les deux arrêts du Conseil d'Etat ne valident pas la présence des crèches chrétiennes dans les édifices publics. Au contraire, ils rappellent que celle-ci est illégale par principe.

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) qui depuis sa création, comme en atteste ses Assemblées, a agi dans le même sens que les deux premiers points, appelle les parlementaires lozériens et la représentation nationale à confirmer ces votes.

Par ces gestes, la République Française laïque réaffirme ainsi les principes qu'elle défend avec d'autant plus de force qu'il n'y a aucune raison de faire des exceptions à la loi.

On ne peut donc par contre que s'étonner lorsque des actes contraires à ces engagements ont lieu, dernier exemple en date :

Le 25 novembre la presse locale s'est fait l'écho de l'office religieux qui lors de la "Sainte Geneviève" a réuni les fonctionnaires de la gendarmerie et Monsieur le Préfet, tous en uniforme, "reconnaissant" ainsi un culte et pouvant laisser penser qu'il s'agit d'une religion d'état...

L'Assemblée générale de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère réaffirme que l'OLL agira en toute circonstance pour la promotion et la défense de la laïcité. Elle demande conformément aux motions votées lors de ses précédentes Assemblées générales que le législateur poursuive ses avancées vers l'application sur tous les territoires de la République, du principe de laïcité et de la loi du 9 décembre 1905.

Balsièges, samedi 3 décembre 2016.

Observatoire de la laïcité de Lozère



Assemblée générale du 3 décembre 2016

Motion générale

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL) a été créé en 2009 suite à la déclaration au Latran, à Rome, du président Sarkozy mettant en cause la loi de 1905 et la laïcité de la République en donnant la primauté aux religieux sur les fonctionnaires de l'Etat.

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère (OLL), comme le rappelle sa "Charte des fondateurs" a été constitué *"pour et par des femmes et des hommes de tous horizons de pensée, de tous secteurs d'activité, de toutes conditions, sans distinction d'appartenance, de croyance... libres de toutes contraintes politiques, idéologiques, religieuses ou autres, qui adhèrent aux principes fondateurs de la laïcité."*

En 2016, le terrorisme, inspiré par un pseudo-état islamique, a encore frappé dans notre pays et il serait gravissime que l'on puisse s'habituer à vivre avec cette menace mais aussi avec un état d'urgence sans cesse reconduit. La progression des idées réactionnaires dans le monde et en France se traduit par des pressions venues de groupes divers qui menacent notre démocratie. Ces pressions concernent aussi bien les droits des femmes que les libertés individuelles et collectives mais aussi le devenir de notre société. L'appauvrissement croissant de certaines catégories va de pair avec l'enrichissement indécent d'une minorité.

L'année prochaine s'annonce aussi lourde de menaces. La déclaration d'Alain Minc dans l'Express du 26 octobre 2016 demandant *"de mettre entre parenthèses une partie de la loi de 1905 sur la laïcité : pour une durée de cinq ans..."* est une attaque frontale contre un des piliers de notre démocratie. Les prises de position de la droite, de l'extrême droite et de leurs représentants conjointement avec les attaques de groupes de pression pour certains islamophobes ou catholiques intégristes, nous demandent une vigilance et une mobilisation accrues. L'atteinte annoncée aux services publics, notamment par la suppression de postes de fonctionnaires, constitue un danger pour l'égalité des droits.

La loi de 1905 est un outil incontestable de cette égalité des droits. Elle vaut pour les églises et pour l'Etat : pas de pouvoir institutionnel pour les églises, pas de pouvoir religieux pour l'Etat. Les deux tentations existent. La pression permanente des religions pour obtenir des privilèges de l'Etat ont conduit par exemple à la série de lois anti-laïques dans l'enseignement. De même, la volonté d'intervenir pour *"organiser l'islam de France"* est un retour à une vieille tradition gallicane qui met en cause la laïcité et la séparation. Au plan individuel, l'OLL rappelle la phrase de Jean Jaurès : *"Il n'y a pas égalité des droits si l'attachement d'un citoyen à une religion est une cause de privilège ou une cause de disgrâce."*

L'Assemblée générale de l'OLL, réunie le 3 décembre 2016 à Balsièges, au Centre de la Ligue de l'Enseignement de Bec de Jeu, s'engage à agir en toute circonstance pour la promotion et la défense de la laïcité. Elle appelle toutes celles et tous ceux qui pensent que la République a, au plan local, besoin d'outils pour défendre la loi de séparation du 9 décembre 1905, à rejoindre l'OLL et à agir en son sein et avec lui.

Balsièges, samedi 3 décembre 2016.

Vie de l'OLL

Compte-rendu du Conseil d'Administration du Mercredi 20 janvier 2016 17 heures 30 Salle Benjamin-Bardy n° 1 sur le Foirail à MENDE

Excusés : M. CHABOT, P. COGOLUEGNES, R. MARTIN, R. PIC, P. POQUET, JM. ROUYEYRE.

Associations excusées : ADPEP, Point commun

Présents : S. BAUMLE, JM. CAPUANO, H. CAUCAT, M. COUDERC, C. FILLAUDEAU, H. FUMEL, C. GONZALEZ, D. GONZALEZ, E. INESTA, J. ILLES, E. MICHEL, N. PERRET, J. PITT, A. ROUSSON, C. ROUSSON, B. ROUX, J. VACQUIER.

Associations représentées : ADATEEP, APMAIF, Autonome de Solidarité Laïque, FCPE, FSU, GODF, LP, Ligue de l'Enseignement-FOL, MAE, MGEN, SE-UNSA, SNES-FSU, SNUipp-FSU, UL DDEN, UNSA-Education.

Ordre du jour :

1) Election du bureau départemental suite à l'AG du 12 décembre 2015.

Le bureau sortant est reconduit : secrétaire Joël PITT, secrétaire adjoint Joël ILLES, trésorier Alain ROUSSON, trésorier adjoint Daniel GONZALEZ, président Jacques VACQUIER, vice-présidents Jean Michel CAPUANO et Michel COUDERC.

2) Fonctionnement : représentation des personnes morales ; point sur les adhésions, finances...

Débat et rappel des statuts pour le fonctionnement. **Extraits :**

Article 10 - *Le conseil d'administration – L'association est dirigée par un conseil de 21 membres au plus. Le Conseil d'administration comprend outre les membres représentant des associations fondatrices de l'OLL, au moins cinq membres représentant les personnes physiques, élus par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.*

Article 12 - *...Les délibérations sont prises à l'unanimité. En cas de désaccord, chacune des organisations constitutives peut se retirer librement de toute décision sans perdre sa qualité de membre de l'Observatoire. Dans ce cas la décision ou le contenu du texte en découlant portera mention de la liste des membres signataires suivie de "membres de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère" qui remplacera la signature unique de l'Observatoire.*

Actuellement avec les 14 représentants des associations fondatrices, siègent 7 personnes physiques élues en AG.

Les nouvelles associations (MGEN et Point commun lors de l'AG de décembre) sont invitées au CA.

La demande d'adhésion du Secours Populaire Français (SPF) est acceptée.

De nouvelles adhésions ont été reçues, total des cotisants individuels avec les ré-adhésions : 33 à ce jour .

Bilan financier par le trésorier. Appel à cotisation et facture justificative sont envoyés aux associations.

Le CA remercie Yves PIQUET qui depuis Iracubo en Guyane continue à suivre notre site www.oll48.org

3) Point d'actualité et activités évoquées à l'AG

3.1 Polémique autour de l'Observatoire national : "historique", texte commun national (Libre Pensée Droits de l'Homme et Ligue de l'Enseignement). Débats : rappel des divergences parfois exprimées, importance du rôle de l'instance que nous avons parfois sollicitée, accord sur un communiqué de presse.

3.2 Demande d'intervention des établissements agricoles publics :

"Monsieur, Suite à mon appel et à la participation d'Olivier LORETTE directeur, à la conférence départementale de la laïcité je vous confirme le souhait de l'EPLFPA de La Lozère d'accueillir un "grand témoin" sur la thématique de la laïcité pour une intervention lors des instances pédagogiques de notre établissement **le 8 mars 2016 soit en fin de matinée soit en début d'après midi**, l'objectif étant d'approfondir la réflexion des membres de ces deux instances à la fois élèves, apprentis et adultes et de les accompagner pour mettre en œuvre d'un plan d'actions dans la durée (manifestations, événements culturels, cours d'histoire etc.).

Vous remerciant de votre retour suite à votre conseil d'administration de l'observatoire de la laïcité.

Bien cordialement,

Renée HEIM Provisoire du Site F. RABELAIS LEGPTA de La Lozère Directrice Adjointe de l'EPLFPA de la Lozère"

Le CA est d'accord pour cette participation qui correspond à nos engagements.

Après d'intéressants débats sur les difficultés rencontrées dans le second degré, BTS et l'enseignement professionnel pour aborder le sujet de la laïcité et des valeurs de la République, il est envisagé de prévoir une rencontre préalable pour mieux définir le contenu de l'intervention et le cadre de celle-ci (nombre notamment...). A suivre...

3.3 Utilisation du vade-mecum de l'AMF... difficultés pour se le procurer : voir Internet.

Obsèques civiles. Le vade-mecum de l'AMF et l'étude des fusions de communes doit permettre de relancer en s'appuyant sur le premier et les délibérations existantes.

3.4 Film Les 3 vies du chevalier (point par Jean-Michel). Pour faire connaître le film les documents seront joints au compte-rendu.

La date sera fixée courant mai - juin. Le gérant du Trianon à Mende prend en charge mais demande 50 entrées payantes soit 280€ minimum. L'OLL s'engage à régler la différence si ce montant n'était pas atteint. Accord du CA. Demande d'avancer la projection à 20 h 15 (comme pour le ciné-club) pour avoir un peu plus de temps pour le débat.

Le CA en avril finalisera. J. Michel nous tient informés.

4) Questions diverses.

L'école de musique de Langogne, financée par le Conseil départemental, demande aux enfants s'inscrivant au cours de piano de suivre des cours de solfège ayant lieu le mercredi matin. Du fait des rythmes scolaires seuls les élèves de l'enseignement privé peuvent en bénéficier.

L'OLL va intervenir auprès du Conseil départemental.

Fin des travaux : 19 heures.

Communiqué de presse :

Le conseil d'administration de l'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) réuni à Mende, ce mercredi 20 janvier a débattu de l'actuelle controverse concernant l'Observatoire national de la laïcité et refuse les attaques dont celui-ci est la cible.

L'Observatoire lozérien, créé en 2009, n'est en aucune façon (hormis par son nom), rattaché à l'organisme national. Il lui est arrivé d'être en désaccord avec ce dernier et de le faire savoir.

Cependant l'OLL, constitué dans notre département, d'une vingtaine d'associations et aussi de nombreux adhérents individuels directs, présents sur le terrain pour faire vivre la laïcité dans la vie quotidienne, aussi bien dans leurs actions que dans leurs publications, a pu mesurer l'apport de cet Observatoire national.

L'Observatoire national n'est ni une autorité qui impose, ni un pouvoir judiciaire qui tranche. Il éclaire le débat et la recherche laïque. Il a un rôle de conseil et non de décision. Son apport juridique est incontestable. Ses avis et ses recommandations, donnant la loi et rien que la loi, sont nécessaires. Leur mise en œuvre peut légitimement être discutée à condition d'être menée de façon rationnelle et dans le respect mutuel.

L'OLL, au-delà de la diversité d'opinions, d'objectifs, de pratiques... de ses constituants, souhaite que soient développés les principes profondément laïques dans la fidélité à la loi du 9 décembre 1905.

Mende le 20 janvier 2016

Compte-rendu du Conseil d'Administration du Mardi 3 mai 2016

Maison des syndicats Espace Jean Jaurès à MENDE à 17 heures 30

Excusés : Michel CHABOT, Edmond MICHEL, Joël PITT, J. Marc ROUVEYRE.

Présents : Sandrine BAUMLE, J. Michel CAPUANO, Philippe COGOLUEGNE, Cathy GONZALEZ, Daniel GONZALEZ, Emmanuel INESTA, Alain ROUSSON, Bernard ROUX, Jacques VACQUIER.

ADATEEP, ADPEP, AD Libre Pensée, AP MAIF, FSU, GODF, Ligue de l'Enseignement - FOL, MGEN, UNSA-Education, UL DDEN.

Points de l'ordre du jour :

1. Fonctionnement ; point sur les adhésions, finances...

43 individuels et 11 organisations à jour. Appel est lancé aux retardataires. Le point financier montre que nous pouvons faire face aux initiatives programmées (voir point suivant)

2. Projection - débat du jeudi 26 mai au cinéma Trianon de Mende du film

Les 3 vies du chevalier. Présentation du projet et de son coût par J. Michel. Séance publique normale à 20h30 donc fin du film prévue à 22h20. Le débat durera plus ou moins 45 minutes donc la fin avoisinerait 23h – 23h15 ce qui est raisonnable. Minimum 50 spectateurs pour un coût 0 de la projection à l'Observatoire.

L'OLL accueillera et après introduira le débat avec Michel MAGNAN animateur prévu.

Diffusion de l'information MGEN informera tous ses sociétaires. **Chaque organisation membre de l'OLL doit se mobiliser** pour que l'objectif plancher des spectateurs soit atteint.

Comme d'habitude communication en direction des medias, affichettes

Proposition d'informer les établissements du second degré (affichettes ?).

3. Point d'actualité et activités.

3.1. **Signature de l'Appel du 5 avril** sur l'enseignement religieux en Alsace-Moselle.

3.2. **Interventions avec la Réserve citoyenne** auprès des membres représentants des élèves et de l'encadrement des établissements du Second degré : Agricoles du département le 8 mars à Marvejols ; des 3 Lycées publics et Collège H. Bourrillon à Mende le 5 avril (Inter CVL - conseils de la vie lycéenne regroupant les lycéens élus dans les trois conseils d'établissements publics de l'Education nationale : Chaptal, E. Peytavin, Th. Roussel). Rencontres très intéressantes et très positives.

3.3. **Problèmes de fonctionnement et de laïcité posés aux écoles** avec les fusions de communes et les nouveaux découpages des communautés de communes.

3.4. Rappel des délibérations pour les **obsèques civiles** prises par les communes suite aux fusions.

3.5. **Devise républicaine sur les écoles.**

3.6. **Laïcité du déroulement des cérémonies lors des commémorations.**

3.7. **Journée Défense et Citoyenneté** : interventions pour qu'un lieu neutre accueille cette initiative.

4. Question diverse.

La Libre Pensée pose le problème du **cursus bilingue franco-occitan à Saint Chély d'Apcher** où d'autres besoins scolaires existent. Le débat s'oriente vers l'intérêt des langues régionales : une rencontre sera demandée notamment à l'ADOC.

Fin des travaux à 19 heures

Compte-rendu du Conseil d'Administration du Mercredi 6 octobre 2016 17 heures 30 Espace Jean-Jaurès 48000 MENDE

Excusés : Jean Michel CAPUANO ; Christel FILLAUDEAU ; Hervé FUMEL (remplacé) ; Catherine GONZALEZ ; Edmond MICHEL ; Jean Marc ROUYEYRE.

Associations excusées : ADATEEP, FCPE, MAE, MGEN.

Présents : Sandrine BAUMLE, Michel CHABOT, Michel COUDERC, Daniel GONZALEZ, Emmanuel INESTA, Régine MARTIN, Nathalie PERRET, Joël PITT, Alain ROUSSON, Bernard ROUX, Jacques VACQUIER.

Associations représentées : APMAIF, Autonome de Solidarité Laïque, FSU, GODF, Libre Pensée, Ligue de l'Enseignement-FOL, UL DDEN, UNSA-Education.

Ordre du jour

1. Rentrée Services publics :

1.1. **Education nationale** : mouvement des personnels (Départ M. l'IA DDSEN, un (une) IA annoncé(e) pour le 17 octobre).

Carte scolaire : une fermeture à la rentrée (St Martin de Boubaux : les élèves vont à St Michel de Dèze). L'école privée de Fau de Peyre est fermée à cette rentrée (info J. PITT et B. ROUX).

Loi NOTRe et retombées sur les Ecoles rurales (articles dans la presse locale à la rentrée)
Problème de locaux à Meyrueis : les DDEN sont intervenus.

1.2. **Transports SNCF** : les menaces sur les lignes des Cévennes et Béziers-Neussargues (revue de presse) ont donné lieu à des mobilisations cet été.

2. Point d'actualité et activités :

2.1. - **Jeudi 26 mai Projection-débat Les 3 vies du Chevalier** (sur le thème du blasphème) Cinéma Le Trianon à Mende, avec Michel MAGNAN, ancien responsable de la Commission Régionale Permanente de la Laïcité du GODF et membre de la même commission au plan national depuis de nombreuses années. Fondateur de la Maison Universelle de la Laïcité, de la Fédération Européenne des maisons de la Laïcité (FEML) que nous avons créé avec le soutien du Comité d'Action Laïque du Brabant-Wallon et la Fédération Humaniste Européenne. Il est par ailleurs membre de la Libre Pensée : séance bien suivie. Le CA remercie Jean-Michel qui a été le maître d'œuvre de cette initiative.

2.2. - **Réserve citoyenne** : Il a été créé une association des citoyens réservistes de l'éducation nationale (ACREN) : Cette association reconnue " *Ambassadeur national de la réserve citoyenne de l'éducation nationale*" se propose de répondre au souhait exprimé par de nombreux réservistes d'un lien entre le monde éducatif et les membres de la réserve. **En Lozère :**

Pas de sollicitation pour l'Education nationale (1er degré), ni des écoles ni des mairies (activités HTS)

Par contre **des interventions** ont eu lieu **dans le Second degré** : les CVL (élèves élus et personnels de Vie scolaire) des 3 Lycées publics Chaptal et Emile Peytavin de Mende et Théophile Roussel de Saint Chély et du collège Henri Bourrillon de Mende le 5 avril 2016.

Pour l'ensemble de l'Enseignement agricole public : 8 mars et 23 septembre (RDV préparatoire le 14 septembre) ; une autre intervention est prévue le 10 octobre pour le lycée Rabelais de Saint Chély et celui de La Canourgue à Sainte Colombe de Peyre (Centre ADPEP48 Le Ventouzet).

Intervention : présentation de l'OLL et de ses activités ; Histoire de la construction de la laïcité en France (exemples lozériens) ; définition de la laïcité ; la laïcité valeur de la République , la citoyenneté ; emblèmes républicains... ; questions-réponses. J. PITT attire l'attention sur l'âge des élèves et leurs domiciles souvent hors département (par rapport aux références historiques et lozériennes). Question à St Chély loi de 1905, l'article 31 est conforme à la liberté prévue par la loi. **Article 31** : Sont punis de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte.

2.3. - Proposition d'Eddy KHALDI sortie de l'**ABC de la laïcité** : cette proposition d'une nouvelle venue en Lozère de l'auteur est retenue et sera présentée à l'AG.

2.4. - **Infos d'actualités** : "Théorie du genre" et égalité des sexes déclarations du pape François : communiqué des DDEN, article du *Canard enchaîné* du 5 octobre (*le pape a mauvais genre* distribué par B. ROUX). La déclaration d'E. MACRON sur la laïcité a fait l'objet d'un article dans Charlie hebdo du 5 octobre (*Les traders de la laïcité* distribué par E. INESTA).

Les infos concernant les actions sont ventilées à tous lorsqu'elles sont reçues à temps :

- **RESF, cercles de silence** à Mende (dernier le 21/09).

- **Transmis par l'ASL 48** : conférence à Naucelle dans l'Aveyron, **Table Ronde sur la Charte de la Laïcité et la refondation de l'Ecole le 7 octobre**. R. MARTIN signale que des Lozériens se déplaceront.

2.5. - **Les Cahiers de l'OLL** (11 numéros consultables sur notre site Internet) permettent d'avoir le bilan de nos actions et les CR de réunions plus des textes, des infos diverses. Ils sont consultables sur notre site **www.oll48.org**

Sur le prochain, parution mi-décembre, n° 12, au sommaire : Texte d'Aimé BOULET : Laïcité où es-tu ? ; Informations : débat sur l'Observatoire national de la laïcité ; CR **Projection-débat le 26 mai 2015 "Les 3 vies du Chevalier"** ; Texte : Intervention de Victor HUGO à l'Assemblée nationale (...l'Eglise chez elle et l'État chez lui. de janvier 1850) ; Assemblée générale 2016 - **Vie de l'OLL** – Conseils d'administration 20 janvier 2016 ; 3 mai 2016 ; 6 octobre 2016 ; Site Internet de l'OLL et le bulletin d'adhésion 2017.

3. Fonctionnement. AG 2016 ; point adhésions et Trésorerie.

3.1. - **Assemblée Générale à 9h 30, au centre FOL de Bec de Jeu à Balsièges.**

samedi 3 décembre (au lieu du 10 prévu initialement)

3.2. - **Point adhésions 2016** : 44 adhésions individuelles et 12 personnes morales à jour (49 adhésions individuelles et 9 personnes morales l'an passé à la même époque). Appel à penser à se mettre à jour est lancé aux retardataires.

3.3. - **Point Trésorerie : Bilan financier Les 3 vies du Chevalier** : la dépense (190,50 €) ne pose pas de problème à notre trésorerie.

4. Questions diverses.

4.1. - **Journée organisée par le ministère de la défense** au lycée Notre-Dame : à suivre..

4.2. - **Obsèques civiles** (mise à disposition d'une salle gratuite) : voir à l'AG pour faire le point et relancer l'action.

Information par la Libre Pensée d'une action qu'elle mène sur les signes religieux dans les nouveaux cimetières (après 1905) en application de la loi de séparation.

Fin des travaux 18 h 45.

Site Internet de l'OLL

A consulter www.oll48.org

Rubriques : [Les actualités de l'OLL](#), les initiatives publiques de l'Observatoire ;
[Plantation de l'arbre de la laïcité](#), intervention de l'OLL ;
[Mise à disposition d'une salle gratuite](#) pour des obsèques civiles : délibérations ;
[Documentation](#) ;
[Lettre de l'OLL](#), une publication restée à l'état de projet ;
[Cahiers de l'OLL](#), "LA" publication de l'OLL, sa vie de 2009 à 2016 ;
[Statuts de l'OLL](#) et textes fondateurs de l'Observatoire ;
[Textes fondateurs](#) de la laïcité, éléments du corpus législatif.

Observatoire de la laïcité de Lozère

Bulletin d'adhésion 2017



NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : mèl :@
:

Montant de la cotisation individuelle (10€ minimum) :

cotisation association (25€ minimum) :

Par chèque à l'ordre de l'OLL à adresser à :

Alain ROUSSON UNSA Maison des syndicats Espace Jean Jaurès 48000 MENDE
ou Jacques VACQUIER 21B Rue des fleurs 48000 MENDE

Cahiers de l'OLL - N° 12 - Décembre 2016 : expédition et mise en ligne 8 janvier 2017.